VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1696
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Pour bien terminer l'été !



// L'AGRICULTURE EN FÊTES

On l'avait presque oublié avec les restrictions sanitaires de ces deux dernières années mais l'agriculture sait aussi faire la fête. Les festivités ont été nombreuses, que ce soit en Côte-d'Or, dans la Nièvre ou l'Yonne. Concours de labours, expositions de matériel, démonstrations de savoir-faire, mise en valeur des animaux et dégustations de produits locaux n'ont pas manqué, grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Découvrez ce bouillonnement dans nos pages cette semaine

PAGES 04, 06 ET 07.



P. Massit/ONCFS

ACTUALITÉ P.05

Loup // Une avancée en vue



Photo L.Jung -Terres Inovia

PRODUCTIONS P.10

Cultures // Surveiller les petites altises dans les colzas levés



Réussir SA

RURALITÉ P.17

Sécheresse // Quelles évolutions ces dernières années ?

fendt.fr
FENDT

MORTE SAISON MAXI
Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE: LES JA PEUVENT AVOIR LE SOURIRE

.05 LOUP: UNE AVANCÉE EN VUE

.06 FÊTE DE L'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR: UN CHOUETTE RENDEZ-VOUS

.07 AGRI'RUN: SAMEDI, ÇA VOUS DIT?

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 CHIEN DE TROUPEAU: UN « RÉGIONAL » CHAMPION DE FRANCE

PRODUCTIONS // CULTURES

.09 TECHNIQUE: LE TOURNESOL SOUS COUVERT TESTÉ EN BRESSE

.10 COLZA: SURVEILLER LES PETITES ALTISES DANS LES COLZAS LEVÉS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 FOIRE AUX OVINS REPRODUCTEURS À DECIZE: RETOUR À LA NORMALE

.12 CONCOURS OVIN D'ARNAY-LE-DUC: UN COMMERCE AU TOP

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 CHÂTILLONNAIS: VERS UNE BELLE RÉCOLTE

.14 VENDANGES: LA RÉCOLTE 2022 SE RAPPROCHERA-T-ELLE DE CELLE DE 2018?

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 SERVICE DE REMPLACEMENT: UNE NOUVELLE RECRUE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.17 SÉCHERESSE DANS L'YONNE: QUELLES ÉVOLUTIONS CES DERNIÈRES ANNÉES?

SERVICES

.18 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.19 **ÉQUIPEMENTS** *(LES NOUVEAUTÉS...)*

.20 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.22 **PETITES ANNONCES**

.24 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.27 AU GRAND AIR: LES FANTASTIC PICNIC SONT DE RETOUR!

MAGAZINE // OXYGÈNE

.28 COMMUNICATION: LE THÉÂTRE POUR SE COMPRENDRE



// LE DESSIN

// RENDEZ-VOUS

// EN HAUTE-SAÔNE



Terres de Jade fait encore vivre un peu l'été

Qu'on le veuille ou non, la rentrée est là. Pour ceux à qui l'information donne le bourdon, les jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté proposent leur fête annuelle. Elle se tient cette année en Haute-Saône et promet deux jours de légèreté champêtre...

Terres de Jade est une appellation désormais bien connue, qui se rattache à la fête régionale des Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté. La dernière édition s'était tenue en Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy. Pour 2022, cap au nord-est et le village de Vallerois-le-Bois en Haute-Saône, près de Vesoul. La fête s'installe en ce lieu pour deux jours, le samedi 3 et le dimanche 4 septembre. Les visiteurs vont se voir proposer un programme riche et diversifié. Le samedi, la journée débutera dès 8 h 30 par l'harmonisation de juge bovin. L'après-midi du samedi sera rythmée par la finale départementale des labours, le moiss-batt cross, l'exposition de matériels agricoles, anciens et récents, la présence du pôle des organismes para-agricoles. À noter, également, un pôle enfants et une mini-ferme. La remise des prix pour la finale départementale des labours se fera à 17 heures. Elle servira d'introduction à une belle soirée marquée par le concert de Lilian Renaud, des Humeurs cérébrales, de Seriously Serious avant un bal animé par DJ. Le lendemain, dimanche 4 septembre, la messe des laboureurs aura lieu à 10 heures, avant un programme très fourni pour le restant de la journée: finale régionale des labours, moiss-batt cross, pôle équin, spectacle « Les Comtois en folie », concours bovins, parade des veaux, démonstrations de chiens de troupeaux, marché du terroir et, comme la veille: pôle enfants, mini-ferme, exposition de matériels agricoles nouveaux et anciens, présence des organismes para-agricoles. Ce beau week-end prendra fin sur un grand repas à partir de 19 heures. Durant ces deux jours, buvettes et restaurations seront disponibles sur place.



Berty Robert

// EN IMAGE

Espagne Les oliviers en souffrance



Selon la Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos (COAG - Comité de coordination des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs), les oléiculteurs espagnols doivent s'attendre à une récolte en berne. En cause, la sécheresse qui sévit aussi en Espagne et qui compromet la prochaine récolte d'olives. En effet, 70 % des oliviers espagnols sont actuellement cultivés sans irrigation. Or, avec la hausse des températures, 80 % des parcelles non-irriguées d'Andalousie (où se trouve l'essentiel de la production) pourraient ne plus être "aptes à la culture" de l'olive, du moins pour certaines variétés. Sur les terrains non irrigués, la production ne devrait pas dépasser 20 % de la moyenne des cinq dernières années. Même les terrains irrigués ne parviendront pas à aller au-delà de 50 % à 60 %, selon les experts locaux.

L'Espagne est le premier producteur d'huile d'olive au monde avec 1,3 million de tonnes par an, très largement devant l'Italie (315 000 tonnes) et la Tunisie (240 000 t). La France en produit environ 4 500 tonnes par an. Selon les données de l'International Olive Council de février dernier, la production mondiale d'huile d'olive 2021-2022 devrait s'établir à près de 3,1 millions de tonnes (Mt) contre 3,010 Mt pour le cru 2020-2021 soit, une hausse de l'ordre de +2,9 %. Mais ces révisions pourraient être revues à la baisse.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

- **Gérante et Directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction

mail: redaction@terres-de-bourgogne.net

- **Rédacteur en chef:** Berty Robert
 b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos
 fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
 Tél. 01 49 84 03 30

// ANALYSE

Face au loup, la santé des éleveurs est en perdition

Touchés par la pression de la prédation de plus en plus forte, les éleveurs sont fortement impactés d'un point de vue psychologique, au-delà de la diminution de leurs cheptels et des répercussions économiques des attaques. Quelles sont les conséquences sur la santé des éleveurs et des bergers ? Éléments d'analyse à l'aide d'une étude de l'Inrae.

Dans les zones de haute et moyenne montagne mais également en plaine, la prédation du loup sur les troupeaux se renforce, mettant les élevages en grande difficulté. Certains éleveurs ou bergers ont déjà évoqué l'idée d'arrêter ce métier de passion, et ce pour plusieurs raisons : non seulement, la prédation met en jeu la sécurité financière des exploitations agricoles, mais elle a aussi un impact fort sur la santé des éleveurs et de leurs familles. C'est ce qu'ont tenté de démontrer Frédéric Nicolas et Antoine Doré, deux scientifiques du laboratoire Agroécologie, innovations et territoires (Agir) du centre Inrae Occitanie-Toulouse, dans une étude financée par la MSA entre 2019 et 2021 et intitulée *« Étude socio-anthropologique sur les effets de la présence du loup sur la santé des éleveurs et bergers »* Après deux ans de recherches, le duo de sociologues a mis en lumière le lien entre santé des éleveurs et stress dû aux évolutions des conditions de travail dans un contexte de prédation. L'étude rappelle la réapparition officielle du loup en France, et plus précisément dans le Mercantour en 1992, *« entraînant une pression de la prédation importante sur l'élevage extensif, notamment l'élevage pastoral ovin »*.

La prédation pèse sur le moral

Depuis, les attaques sur les troupeaux sont en perpétuelle croissance et la présence lupine devient un véritable fléau pour l'activité des éleveurs, malgré l'instauration du Plan loup[1], les exploitants agricoles sont épuisés : entre surmenage et angoisse, sentiment d'être incompris et d'être seul, les facteurs sur leur santé sont réels. *« Dans les territoires où le loup est présent depuis plusieurs années voire plusieurs décennies par exemple, les éleveurs et bergers, notamment parmi ceux qui ne subissent pas de grosses attaques, peuvent ne plus réagir aussi fortement aux attaques qu'ils pouvaient le faire par le passé. Une certaine routine ou habitude peut s'installer au bout de quatre à cinq ans, et les attaques deviennent normales, au point de faire partie d'une routine de galères. Cela ne veut pas dire qu'ils n'en souffrent pas »*, précisent les deux chercheurs.

Toutefois, la non-reconnaissance par les Pouvoirs publics parfois ressentie, l'ignorance des autres usagers de la nature et les difficultés qui en découlent, notamment avec les chiens de protection, sont tout autant d'effets indirects de la prédation qui pèsent sur le profil psychologique des éleveurs ou des bergers. *« Ne pas être reconnu comme victime s'ajoute ainsi à la stupeur et au stress provoqué par la menace ressentie dans le cours de l'activité et contribue à fragiliser le statut ou la réputation de ces éleveurs et bergers, présentés (et parfois se considérant) comme des affabulateurs »*, indique l'étude. Et d'ajouter : *« Quand les troupeaux sont attaqués, ce sont souvent ces pratiques (de garde et de protection des troupeaux, ndlr) qui sont remises en question, notamment publiquement, dans les grands médias ou sur les réseaux sociaux. La prédation sur les troupeaux y est alors présentée comme un révélateur des dysfonctionnements de la profession, des incompétences des travailleurs voire de leur paresse. Ainsi, selon ces termes, éleveurs et bergers ne sont jamais vraiment des victimes de la prédation : ils en sont plutôt les premiers responsables »*. À tout cela s'ajoute pour les éleveurs la peur et la pression de mettre en péril l'exploitation agricole, plus particulièrement pour ceux qui se sont installés sur la ferme familiale.



Photo : Frédéric Gontard

Les éleveurs ovins ont de plus en plus de mal à protéger leur troupeau de la prédation, malgré la présence des chiens de protection.

Cacher les failles

Connus comme des *« durs au mal »*, les éleveurs, et plus globalement les agriculteurs, ont bien souvent un rapport ambigu avec les prises en charge médicales. Parler de leur ressenti suite à des attaques de loups n'est pas chose aisée : d'un côté, ils souhaitent préserver leurs proches et ne pas leur montrer leurs failles, d'un autre, ils ne se sentent pas réellement compris par des professionnels de santé n'ayant pas connu pareille situation. L'étude, qui s'est appuyée sur des entretiens et des données statistiques auprès d'éleveurs et bergers, permet de montrer que la prédation est un facteur de stress physique et psychologique important. Les attaques, aussi violentes soient-elles, provoquent des sentiments de colère, de détresse, voire d'abattement chez les professionnels du pastoralisme. Au-delà de l'angoisse que la présence du loup entraîne, celle-ci cause, à force de répétition, un surmenage voire un burn-out ou un état dépressif. Mais cette étude montre également que *« l'impact sur la santé n'est pas strictement corrélé à la pression directe de la prédation. La nature et l'intensité des effets de la présence du loup sur la santé sont davantage corrélées au sentiment que l'éleveur ou le berger a de maîtriser la situation lupine dans ses dimensions pratiques (savoir faire face), mais aussi symboliques (pouvoir faire sens) »*.

Amandine Priolet

[1] *Le plan loup a pour objectif d'élaborer une nouvelle méthode de gestion de l'espèce, fondée sur une meilleure connaissance de l'espèce et de ses modes de vies, pour mieux la protéger et permettre également la protection des troupeaux et des éleveurs (définition : https://agriculture.gouv.fr/).*

Nicolas Peccoz : *« Ce n'est pas qu'un simple numéro qui disparaît… »*

// TÉMOIGNAGE

Éleveur ovin et berger, Nicolas Peccoz est installé dans la Drôme. Chaque année, pendant un peu plus de quatre mois, il part en alpage en Savoie avec son troupeau de 800 bêtes et ses bergers d'Anatolie. Ancien coprésident de la fédération départementale ovine, il connaît trop bien le sujet de la prédation.

Depuis quand êtes-vous touché par la prédation du loup ?

N.P. : *« La première attaque dans le secteur a eu lieu en 1999, preuve que le sujet ne date pas d'hier. La dernière grosse attaque au sein de mon troupeau date de 2017, avec 6 brebis tuées, 24 blessées et sept disparues dans la nuit. J'ai eu d'autres attaques mais il faut bien avouer que ma meute de chiens, constituée de huit bergers d'Anatolie, fait preuve d'efficacité, même si cela ne fait pas tout ».*

Que ressentez-vous lors de ces attaques ?

N.P. : *« Ce sont des moments compliqués à gérer. C'est difficile à expliquer. Mes brebis mères, je les connais toutes. À chaque fois qu'une d'entre elles se fait croquer, c'est difficile… C'est avant tout affectif. Ce n'est pas qu'un simple numéro qui disparaît… ».*

Le sujet du loup étant très controversé dans la société, pensez-vous que le métier d'éleveur soit quelque peu méprisé ?

N.P. : *« Pour moi, c'est seulement un manque de connaissance et non du mépris. Sur les réseaux sociaux, tout le monde a une idée sur tout… Les gens parlent d'un métier qu'ils ne connaissent pas, qu'ils ne maîtrisent pas. Même de vrais éleveurs ont du mal à comprendre ce que c'est d'être en situation de prédation tant qu'ils ne l'ont pas vécu. Après, les gens à qui l'on explique pourquoi le loup est un souci pour nous comprennent assez bien… même s'il y aura toujours des extrémistes… ».*

Est-ce pour vous facile de parler de la prédation et des attaques sur votre troupeau ?

N.P. : *« Nous avons fait beaucoup d'efforts de communication au niveau local, par le biais de la télévision, de la radio, d'exposition photos, etc. Il faut communiquer. Après, c'est toujours difficile de combler l'énorme fossé qu'il y a entre ce que nous pouvons connaître au quotidien et ce que les citoyens peuvent percevoir… Bien souvent, il faut que les meutes de loups hurlent aux portes du village pour que les gens comprennent que les loups sont chez nous… ».*

Un suivi psychologique peut-il vous paraître nécessaire dans ce contexte ?

N.P. : *« Il y a tous les cas de figure, mais effectivement, cela peut être bénéfique notamment pour les bergers isolés en montagne… Cela étant, il est plus facile d'échanger avec les collègues qui sont dans le même cas que nous, qu'avec des personnes extérieures qui ne sont peut-être pas vraiment aptes à comprendre ce qu'il se passe sur le terrain ».*



Photo : Gaec du Savel

Nicolas Peccoz est éleveur ovin et berger

Propos recueillis par Amandine Priolet

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

Les JA peuvent avoir le sourire

La 27e édition icaunaise de la fête de l'agriculture, organisée par le canton de Toucy des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, s'est tenue le week-end du 27 et 28 août, à Fontaines (Plaine de Briant). Un retour gagnant après deux ans d'absence où exposants comme visiteurs étaient unanimes sur la belle organisation de l'événement. Retour en images sur ce succès des JA.



La 27e édition de la fête de l'agriculture, organisée par le canton de Toucy des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a eu lieu le week-end du 27 et 28 août, à Fontaines (Plaine de Briant).

Ça, c'est un sacré retour ! Après deux ans d'absence à cause de la crise sanitaire, la fête de l'agriculture, organisée par le canton de Toucy des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a retrouvé son public, à Fontaines (Plaine de Briant). Et d'une bien belle manière. Avec près de 4 500 visiteurs présents sur l'ensemble du week-end, la fête de l'agriculture a attiré les foules : agriculteurs, partenaires mais aussi grand public, venu en nombre découvrir ou redécouvrir le monde agricole, ses pratiques et ses productions.

Charles Baracco, président des JA 89, a tenu à remercier et féliciter les JA du canton de Toucy pour l'organisation de l'événement. « *Tous les JA, dans la bonne humeur et la cohésion, ont eu pour objectif par le biais de cette fête de faire connaître au grand public le monde agricole. C'est une véritable vitrine qui représente en condensé notre belle agriculture icaunaise* », indique-t-il.

Pour autant, ce dernier n'oublie pas le combat de fond auquel doivent faire face tous les acteurs agricoles. « *Tout cet enthousiasme et cette joie de vivre durant ce week-end ne doivent pas effacer nos difficultés du quotidien. En effet, les aléas climatiques et les incidences économiques causées par une guerre voisine nous mettent dans une situation aussi inédite que périlleuse. Nous devons ensemble trouver des solutions pour sortir de ces impasses* », conclut Charles Baracco.

Christopher Levé

// EN IMAGES

Toutes les photos de la Fête de l'agriculture de l'Yonne sont à retrouver sur le site internet agribourgogne.fr



Élus agricoles et du département étaient présents le dimanche, lors de l'inauguration de la fête



Les glaces et sorbets de Coralie et Sébastien Fouquet (producteurs à Moulins-sur-Ouanne) ont une nouvelle fois connu un véritable succès auprès des visiteurs.



Denis Arnoult était présent pour faire une démonstration de conduite de chien de troupeau.



Les vaches à lait de Coralie et Sébastien Fouquet étaient visibles à la ferme pédagogique.

J'ai testé pour vous… le baptême de l'air en hélicoptère

Parmi les activités disponibles lors de la fête, celle du baptême de l'air en hélicoptère proposé par France Coptère a fait un véritable carton. Observer la Puisaye depuis le ciel, cela doit valoir le détour. Alors, au lieu de rester sur une supposition, pourquoi ne pas embarquer à bord de l'hélico et voir ça de mes propres yeux ? Comme pour la plupart des « voyageurs », pour moi aussi c'était une première. Ni une, ni deux, me voilà à quelques instants de prendre place dans l'appareil, à la fois excité et, je dois l'avouer, avec un peu (bon d'accord beaucoup) d'appréhension. Un dernier rappel des consignes de sécurité, puis je me dirige vers l'hélicoptère avec les équipes de France Coptère. Me voilà à bord… On décolle ! L'appréhension disparaît en quelques secondes et laisse place à l'émerveillement d'un (grand) enfant. En quelques secondes, les stands de la fête de l'agriculture deviennent tout petits. On survole Toucy, puis Dracy, avec une vue imprenable. Pour moi qui n'aie jamais pris l'hélico, ni même l'avion, c'est une sensation incroyable. Voilà déjà le moment de retrouver la terre ferme, avec l'envie de recommencer. Une expérience que je ne suis pas près d'oublier et que je vous conseille fortement. Si vous hésitez encore, soyez-en convaincu, vous ne le regretteriez pas !



La fête de l'agriculture vue du ciel.

// LOUP

58

Une avancée en vue

Le 29 juillet, la préfecture de la Nièvre, via un arrêté, a institué la commission consultative afin d'étudier les dossiers litigieux concernant les attaques n'écartant pas la responsabilité du loup.



P. Massit/ONCFS

Retrouvez toute la procédure pour déclarer une attaque dans le n° 1684. Ici en photo, un loup en captivité.

« Il était nécessaire de mettre en place cette commission comme le prévoit la réglementation. Ainsi, les personnes réfutant les conclusions de l'OFB et de la DDT peuvent saisir cette commission afin de solliciter un réexamen de leur dossier. La création de la commission dans la Nièvre a pris du retard car elle n'était pas formalisée jusqu'à présent. Il fallait déterminer l'organisation entre la DDT, l'OFB et la Préfecture » explique Marc Séverac, directeur adjoint de la DDT de la Nièvre, avant d'ajouter: *« Parmi les dossiers qui pourront être étudiés par la commission, celui de Pierre Labonde afin de le clôturer définitivement ».*

Histoire personnelle

Pour rappel, Pierre Labonde, éleveur à Saint-Révérien, a déclaré en 2021 auprès de la préfecture une attaque de loup: *« J'ai retrouvé un veau dévoré dans mon pré, chose qui n'était jamais arrivée. Puis, j'ai déclaré l'attaque, comme il se doit dans les 72 heures. Je tiens à souligner que mon dossier n'avait au départ pas été considéré comme valable, les instances administratives de l'époque prétextant que je n'avais pas respecté ce fameux délai – ce qui n'était pas le cas. Après révision par les services concernés, ma demande a finalement été prise en compte. Puis j'ai eu la visite des services de l'OFB pour faire les prélèvements nécessaires. Mais, les conclusions n'ont pas établi la mise en cause du loup. Depuis, la DDT a statué que ma génisse n'avait pas été tuée par un loup. J'ai demandé la révision de mon dossier en commission, mais cela n'a pas été le cas puisqu'elle n'existait pas; ce que je regrette fort car depuis, je me bats pour que ma demande soit révisée, sans succès jusqu'ici. Il y a un silence plombant autour de mon cas, qui soulève pour moi de nombreuses interrogations: Pourquoi ne pas vouloir réexaminer mon dossier? Pourquoi ne pas me donner tous les éléments en leur possession pour comprendre leur refus d'indemnisation? Et surtout pourquoi attendre aussi longtemps pour la création de ladite commission? ».* Pour le moment, Pierre Labonde conclut: *« On ne pense pas aux traces que cela laisse que ce soit sur l'éleveur ou les animaux du cheptel qui ont été stressés. J'ai des vaches très dociles qui sont devenues presque folles après l'attaque en question. Je pense qu'outre les observations de l'OFB, un comportementaliste animalier devrait aussi être dépêché sur place pour faire des constatations. À mon sens, les procédures ne sont pas complètes. Je continuerai mon combat pour avoir gain de cause. L'argent est secondaire pour moi, je fais cela pour que mon affaire puisse aider les autres éleveurs, de quelque manière que ce soit. J'attends beaucoup de l'engagement de l'administration sur le sujet du loup, car les enjeux pour les éleveurs et les cheptels sont importants. Voir que les choses évoluent au niveau local et que l'État prend ses responsabilités est très encourageant pour moi ».*

Les textes

Le *« Guide technique du 21 avril 2020 relatif à l'indemnisation des dommages causés par le loup, l'ours et le lynx aux troupeaux et animaux domestiques »* détaille que *« Toute décision défavorable ou partiellement défavorable doit être motivée »* puis: *« La conclusion technique est ainsi élaborée par recherche des éléments écartant la responsabilité du loup, de l'ours et du lynx, plutôt que de ceux qui la prouveraient, ces derniers étant souvent aussi observés en cas d'attaque de chiens. La construction même de la décision d'indemnisation tient donc de cette incertitude et, en cas de doute technique, l'analyse conduit ainsi à une décision prise à l'avantage de l'éleveur ayant subi les dommages ».* Enfin, comme le stipule toujours ce document: *« En cas de maintien de refus* [ndlr: de la commission pour indemnisation], *l'éleveur peut alors effectuer un recours contentieux ».* La commission, présidée par le préfet, *« devrait être complètement active d'ici l'automne 2022 »* précise Marc Séverac. Enfin, cette année, deux attaques n'écartant pas la responsabilité du loup ont eu lieu dans la Nièvre.

Chloé Monget

https://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/recueil-58-2022-084_du_04_aout_2022.pdf

// EN SAVOIR +



// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21 Un chouette rendez-vous

Les JA de Fontaine-Pontailler-Mirebeau ont organisé une très belle fête départementale. L'évènement a attiré plus de 6 000 visiteurs le week-end dernier.



Photo : DQ

Vue aérienne de la fête, dimanche matin.

Parfois deux sans trois : après deux éditions annulées à cause du coronavirus en 2020 et 2021, la fête départementale de l'agriculture 2022 a bien eu lieu ! Le rendez-vous était donné les 27 et 28 août à Saint-Léger-Triey avec un très joli programme concocté par les JA de Fontaine-Pontailler-Mirebeau. Cela aurait été un comble qu'il ne soit pas là : le soleil était bel et bien présent, au plus grand plaisir des organisateurs et des nombreux visiteurs. Maxime Durafort, président de la fête, dresse un très bon bilan de la manifestation : *« Nous ne sommes pas près d'oublier cette belle aventure… Le public était content, c'est notre plus belle récompense. Un énorme merci à nos partenaires et à nos sponsors pour leur soutien. Félicitations également aux nombreux bénévoles, qui devaient être plus de 150 sur les différents sites de l'évènement. Sans eux, rien n'aurait été possible ! »*. L'équipe JA21 félicite à son tour Maxime Durafort et son canton pour tout le travail accompli afin de proposer cette magnifique organisation. La prochaine fête de l'agriculture sera organisée à Châtillon-sur-Seine en septembre 2023.

AG



Ça s'active en cuisine ! Plus de 150 bénévoles avaient été recrutés pour l'occasion. Chacun d'entre eux a été chaleureusement remercié.

Terres de Bourgogne était présent sur les stands des partenaires. Un jeu concours, par tirage au sort, a été remporté par Valentin Haillot-Sanson (Flavignerot), Alain Pautet (Rouvres-en-Plaine) et Bernard Thevenot (Jouey), qui remportent chacun une veste polaire.



Photo : Gérard Maës

Des jeux rappelant l'émission Intervilles avaient lancé la fête dès le samedi après-midi. Pas de cantons perdants ni gagnants : des participants d'Aignay-Baigneux, d'Arnay-le-Duc, du bureau JA21, de Fontaine-Pontailler-Mirebeau et d'autres secteurs du département s'étaient mélangés dans les différentes équipes.



Bonne ambiance au moiss'batt cross, avec ici le canton d'Aignay-Baigneux. Cinq machines ont concouru, et c'est d'ailleurs la haute-Côte-d'Or qui s'est montrée la plus performante !



Sur le marché des producteurs, avec les bons fromages fermiers de l'EARL Trésillard Devulder, de Noiron-sur-Bèze.



Lors des discours des officiels avec, au micro, Maxime Durafort, le président de la fête.



Photo : DQ

Sur les stands partenaires, avec l'Alliance BFC.



Joli spectacle avec une troupe d'éleveurs camarguais, venus avec leurs chevaux pour de nombreuses animations.



Vous vouliez une petite mousse mais la buvette était trop loin ? Pas de problème, on vous l'apporte. Une buvette ambulante était à disposition pour tous les visiteurs.

// AGRI'RUN

21

Samedi, ça vous dit ?

La quatrième édition de l'Agri'run se tient ce samedi 3 septembre à Billy-lès-Chanceaux.



Gwenaël Ehret, Florent Moyot et Aurore Sordel, lors d'une vidéo postée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne le 4 août.

Nouveau week-end festif en Côte-d'Or, une semaine après la fête de l'agriculture de Saint-Léger-Triey. Le rendez-vous est donné cette fois à Billy-lès-Chanceaux, entre Saint-Seine-l'Abbaye et Baigneux-les-Juifs. Au programme ce samedi 3 septembre à partir de 14 heures : des épreuves ludiques et sportives dans un superbe cadre verdoyant et forestier. *« Il y a aura le traditionnel Agri'run, course de 7 km avec une trentaine d'obstacles agricoles, puis le trail de la vallée de la Seine, destiné aux sportifs plus aguerris avec ses 13 km et 400 mètres de D + »*, annoncent Gwenaël Ehret, Florent Moyot et Aurore Sordel. Ces trois membres de l'association Agri'run font remarquer la tenue de deux nouveautés pour cette édition 2022 : l'Agri'run Kids, dédié aux enfants de 6 à 10 ans, ainsi qu'une marche de 13 km ouverte à tous. Comme tous les ans, les coureurs (et désormais les marcheurs) auront la possibilité de se doucher sur place et de participer dans la foulée à une soirée animée par un DJ. Une buvette et une restauration seront à disposition. Renseignements de dernière minute au 06 40 76 32 12.

Et le sport, dans tout ça ?

Ils vous invitent depuis des mois à *« enfiler le short »* ce samedi 3 septembre, mais sont-ils eux-mêmes sportifs ? La question leur a été posée lors du tournage d'une vidéo promotionnelle, postée le 4 août sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. À l'évidence, les trois compères *« pratiquent »* et certains (certaines) ont même un *« gros »* passé sportif, à l'image d'Aurore Sordel, habitante de Quemigny-sur-Seine. Cette jeune femme de 32 ans est une ancienne joueuse de football passée notamment par les clubs de Selongey, Is-sur-Tille et Saint-Apollinaire… Aurore Sordel s'est hissée jusqu'aux portes de l'Équipe de France et avait même partagé la chambre de Wendie Renard, actuelle icône des Bleues, lors des sélections : *« à l'époque, nous postulions en effet au même moment, mais l'issue de ces sélections n'avait pas été la même pour nous deux ! Cela reste tout de même de bons moments pour moi. Depuis, j'ai arrêté ce sport car j'ai eu gros problèmes aux ligaments croisés des genoux »*. Gwenaël Ehret, 30 ans, est un ancien militaire chasseur alpin qui est revenu s'installer sur la ferme familiale à Duesme. Lui aussi est un grand passionné de football, avec une licence au club d'Aignay-Baigneux. Ce défenseur central évoluera en division 2 départementale cette année, après l'accession de son équipe la saison dernière. Gwenaël Ehret suit également de très près l'équipe de France, masculine cette fois, avec la coupe du monde qui se profile dans un peu moins de trois mois : *« Ce sera un grand moment à suivre, bien entendu. Un pronostic de ma part ? Vu que je me trompe tout le temps, je vais dire que la France va perdre et n'ira pas très loin dans cette compétition »*. Florent Moyot, pour terminer, est lui aussi un sportif chevronné. Comme évoqué dans une précédente édition de Terres de Bourgogne, celui qui préside l'association Agri'run est licencié au club d'athlétisme de Châtillon-sur-Seine, l'Ecra. La course à pied est sa grande spécialité. Plusieurs *« jolis »* chronos sont à son actif, dont un 37 minutes et 50 secondes sur 10 000 m.

AG

JOURNÉES TRACTEURS CLAAS & AMAZONE

GROSSES PUISSANCES

TRAVAIL DU SOL ET SEMIS

Depussay

Lieu de rendez-vous : commune de Lurcy-le-Bourg, chez M. Lallemand
Direction Prémery / Corbigny / Montenoison D977bis et D129,
point GPS 47°1863478 - 3°3771308

Pour tout renseignement contacter :
Jérôme Borde 07 76 01 75 66 - **Antoine Parachou** 06 03 77 79 40
Nicolas Girard 06 86 68 40 51 - **Théo Mussier** 06 12 25 78 77

Vendredi 9 septembre à partir de 15 h avec barbecue en soirée
Samedi 10 septembre de 11 h à 17 h avec barbecue le midi



Essais tracteurs
AXION 960 TERRA TRAC 450 CV
AXION 930 355 CV
AXION 870 295 CV
AXION 810 215 CV





Essais déchaumage
CATROS DISQUES 6 m
CATROS DISQUES 7 m
CENIUS DENTS 5 m
Présentation gamme semis

AMAZONE

// CHIEN DE TROUPEAU

70 Un « régional » champion de France

L'aérodrome de Loudes-Chaspuzac, en Haute-Loire, accueillait le 14 août la finale nationale de chien de troupeau sur bovins. Nicolas Blanc, éleveur laitier en Haute-Saône, s'est imposé avec son chien Ixos.

Entre averses et éclaircies, les 21 meilleurs chiens de troupeau de France ont concouru toute la journée du 14 août sur un terrain près de l'aérodrome de Loudes-Chaspuzac, en Haute-Loire, près du Puy-en-Velay. Les maîtres et leurs chiens étaient jugés par deux spécialistes : Dominique Roux, de la Loire, formateur et Joël Ballet, du Puy-de-Dôme, de l'Inrae. Le titre de champion de France revient à Nicolas Blanc, éleveur de montbéliardes en bio en Haute-Saône, à Boursières, près de Vesoul. Pour sa 8e finale, la deuxième avec son chien Ixos, il décroche la première place. En 2014, au Mazet-Saint-Voy, toujours en Haute-Loire, il avait terminé deuxième avec Alf, le père de son chien actuel. *« J'ai eu mon premier chien de troupeau,* explique l'éleveur de Bourgogne-Franche-Comté, *aussitôt après m'être installé, en 1995, et j'ai participé à mon premier concours en 1997 ».*

Pris au jeu

Si, au départ, sa motivation était d'avoir un auxiliaire de travail au quotidien dans sa ferme d'élevage, il s'est, petit à petit, pris au jeu des confrontations et de la compétition. *« J'ai participé à un premier stage organisé par l'AFPASA (Association de formation agricole départementale) animé par Jean-Michel Joly, formateur à l'Institut de l'élevage et déjà plusieurs fois champion… C'est un peu lui qui est à l'origine des associations départementales d'utilisateurs de chien de troupeau : il nous a incités à nous fédérer en association pour nous former, pouvoir organiser des concours qualificatifs. Il nous a aussi transmis la passion du travail avec les chiens de troupeau et l'envie de concourir… »*, poursuit Nicolas Blanc. Parmi les premiers membres de l'ACT-70, l'éleveur en est devenu président. C'est principalement le travail sur les bovins qui l'intéresse. Sous l'égide de la Fédération des utilisateurs de chiens de troupeau (FUCT) copilotée par l'Institut de l'élevage, les Chambres d'agriculture et de l'AFBC (club de race du Border Collie), les associations locales organisent des concours sur bovins, ouverts à toutes les races. *« Les épreuves sont calquées sur la réalité du travail en ferme »*, détaille Nicolas Blanc. Pendant une trentaine de minutes, le binôme éleveur-chien doit conduire une troupe de 5 à 8 génisses sur un parcours, avec des obstacles et des passages obligés, où ils sont jugés sur leurs aptitudes techniques (recherche, contrôle-immobilisation, conduite…) Outre l'émulation, la progression technique, ces concours sont aussi des moments de convivialité et d'échanges. Les passionnés de chiens de conduite forment une grande famille et se retrouvent régulièrement pour assister aux épreuves, s'ils n'y prennent pas directement part. *« Depuis 2003 je n'ai jamais raté une finale. Mon chien, c'est mon outil de travail… qui me permet de partir en vacances ! »*

Moment de grâce

Nicolas Blanc reconnaît avoir eu un peu de chance à Chaspuzac. *« Pris par les chantiers d'ensilage juste avant de partir en finale je n'ai pas vraiment eu le temps de m'entraîner, même si mon ami Laurent Goux m'avait proposé de venir travailler sur ses génisses. Finalement, là où j'ai le plus travaillé c'est pour organiser le qualificatif fin juin, puisque c'était sur ma ferme ! Je suis arrivé sans stress, on a eu la chance d'avoir un petit coup de pluie qui a rafraîchi l'atmosphère, car Ixos aurait souffert avec les températures de la veille. Le tirage au sort nous a attribué un lot de petites génisses, dociles, qui allaient parfaitement avec le caractère d'Ixos : c'est un chien qui travaille de loin et n'agresse pas les animaux. Du coup, pendant l'épreuve de conduite j'ai pu marcher tranquillement tout droit, pendant 150 mètres, sans avoir besoin de me retourner une seule fois, avec derrière moi le lot de génisses qui avançait, poussé par Ixos. C'était un beau moment, qui a sûrement fait la différence avec les autres finalistes. »* Cette victoire donne en tout cas un beau coup de projecteur sur l'association haut-saônoise des utilisateurs de chiens de troupeau ! Prochain rendez-vous : un concours amical de chiens de troupeau sur ovins organisé le 4 septembre sur l'exploitation d'Eric Tournier à Boult, près de Besançon, où seront proposés deux types de parcours : un « 1er concours » pour les novices et un parcours pour les plus confirmés.



Nicolas Blanc a remporté la victoire avec six points d'avance sur le second concurrent.

Alexandre Coronel

// RÉGLEMENTATION

Des dérogations sur certaines BCAE

En raison de la crise entraînée par le conflit entre l'Ukraine et la Russie, la France veut pouvoir préserver ses capacités de contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux. Dans ce cadre, le Gouvernement met en œuvre des dérogations sur certaines Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Afin que chaque agriculteur puisse disposer d'une information précise au moment de prévoir son assolement et ses semis d'automne, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a apporté des précisions sur les règles relatives aux Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre du plan stratégique national (PSN) français, transmis à la Commission européenne mi-juillet, dans le contexte particulier entraîné par la guerre en Ukraine.

Une dérogation sur la mise en œuvre de la BCAE 7 (relative à la rotation des cultures) et/ou sur une partie de la BCAE 8 (relative à la présence d'éléments et surfaces favorables à la biodiversité) pourra être mise en œuvre.

Ce choix vise à renforcer la capacité de la France à contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux.

Sur la BCAE 7, les agriculteurs français ne seront pas concernés en 2023 par l'obligation de rotation sur 35 % des terres arables cultivées de l'exploitation.

En revanche, il n'y aura pas de dérogation sur la seconde obligation, à la parcelle, entrant en vigueur en 2025 : deux cultures principales distinctes sur 2022-2025, ou une culture secondaire chaque année sur 2022-2025.

Sur la BCAE 8, la fauche, le pâturage ainsi que la mise en culture (sauf en maïs, soja et taillis à courte rotation, comme précisé dans le règlement d'exécution) des jachères seront autorisés pour la campagne 2023.

Ces dérogations à certains critères de la conditionnalité environnementale des aides PAC 2023 ne s'appliquent en aucun cas aux critères de l'éco-régime ni au Mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec).

Ainsi, par exemple, pour l'éco-régime, c'est la culture principale effectivement implantée qui comptera pour calculer les points de diversification.

Berty Robert, avec communiqué

Pour toute question, les agriculteurs peuvent se rapprocher de leur Direction départementale des territoires (DDT) ou de leur Chambre d'agriculture.

// TECHNIQUES CULTURALES

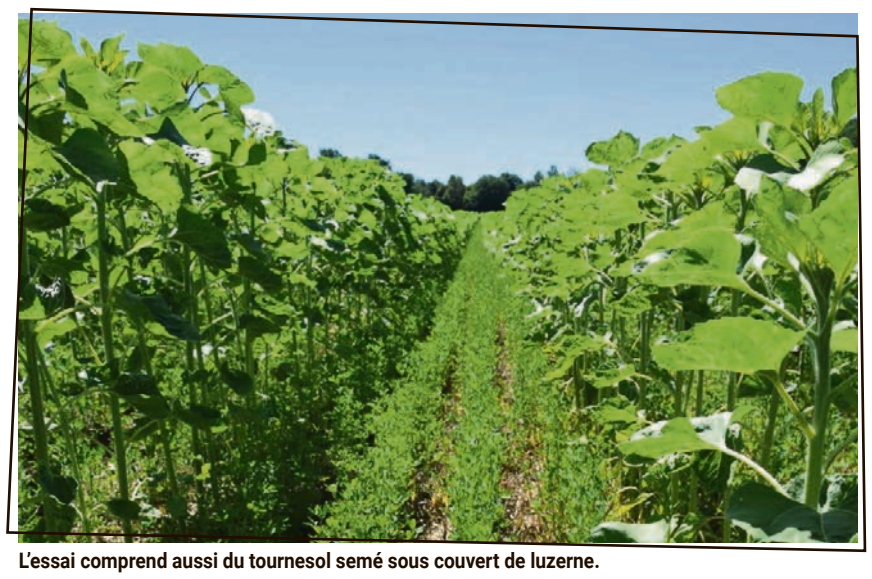
71

Le tournesol sous couvert testé en Bresse

Depuis 2014, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire suit des essais de semis sous couvert permanent dans une exploitation de la Bresse. Après le colza, c'est le tournesol associé à des légumineuses pluriannuelles qui est étudié de près à Baudrières.



Au 10 juin, le tournesol implanté le 19 avril sous couvert de trèfle présentait un bel aspect avec un tapis de trèfle blanc nain très dense.



L'essai comprend aussi du tournesol semé sous couvert de luzerne.



Parcelle de blé implanté dans un couvert de trèfle associé, lui-même semé avec le tournesol précédent.

Le semis sous couvert permanent de légumineuses est à l'essai depuis 2014 sur l'exploitation de Romuald Gros à Baudrières. De 2014 à 2019, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire y a suivi une rotation de colza/blé/maïs/orge-pois d'hiver comparée sous deux systèmes ; l'un en semis sous couvert permanent de trèfle blanc nain et l'autre en conduite conventionnelle.

Le semis sous couvert permanent de légumineuses est une réponse aux limites rencontrées dans le cadre des techniques de travail du sol simplifiées (sans labour, semis directs…). Séduisantes pour le gain en temps de travaux, ces techniques n'allègent pas vraiment les frais de mécanisation et elles sont gourmandes en herbicides, notamment le glyphosate. L'intégration dans la culture d'un couvert de légumineuses pluriannuel est sensée palier ces écueils. Il doit notamment réduire l'utilisation d'herbicide par sa capacité à étouffer les adventices. En outre, il a la propriété de protéger de l'érosion, d'améliorer la porosité du sol, de favoriser la biodiversité, l'activité biologique et le taux de matière organique.

Colza, blé, maïs… dans un même couvert de trèfle

Concrètement, l'agriculteur sème deux cultures en même temps ; le couvert pluriannuel de légumineuses et le colza. Au printemps, le colza se développe malgré la présence de trèfle à ses pieds. Sitôt la moisson du colza, le couvert qui se retrouve au grand jour se met à pousser fortement avant d'être broyé. Le blé suivant est implanté en semis direct dans ce couvert qui est régulé au préalable avec du glyphosate. Le trèfle est à nouveau broyé après la moisson du blé. Une troisième culture, de maïs cette fois, est implantée dans le couvert le printemps suivant. Le maïs est en principe suivi d'une culture de pois et d'orge.

Efficace contre les adventices

Les six années d'expérimentation en Bresse ont permis de montrer que la présence de trèfle est intéressante pour le colza. Ce couvert ne compromet pas le développement de l'oléagineux et il joue pleinement son rôle de contrôle des adventices. Pour le blé, le semis sous couvert de trèfle facilite la gestion des mauvaises herbes au semis permettant de se passer quasiment de glyphosate. Ce que confirme Romuald Gros qui dit avoir consacré seulement 1 €/ha au désherbage la première année.

La concurrence du trèfle est en revanche plus problématique avec le maïs qui est fortement pénalisé par la légumineuse (perte de rendement de – 10 quintaux par ha). Une destruction du trèfle est inévitable.

Herbicides toujours nécessaires

Concernant les rendements, la présence du couvert - dont la concurrence est difficile à gérer - a un impact. L'écart devrait se réduire avec la pratique et l'expérience. Dans sa rotation, Romuald Gros a d'ailleurs remplacé la culture de pois et d'orge par du triticale.

L'itinéraire sous couvert n'a pas permis d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % d'utilisation d'herbicides qui avait été fixé au départ. Cette baisse n'est en effet que de 16 %. En revanche, Romuald Gros dit avoir économisé 70 unités d'azote pour son maïs.

« Ces essais montrent que rien n'est vraiment permanent », ajoute Antoine Villard, conseiller en grandes cultures à la Chambre d'agriculture. *« L'implantation d'un couvert est pour 2 ou 3 ans seulement et derrière, il faut une culture pour le valoriser »*.

Pour lutter contre l'ambroisie dans le tournesol

Pour prolonger cet essai, Romuald Gros cultive depuis 2021 du tournesol sous couvert de légumineuses. Le fort recul du colza dans le département fait revenir le tournesol dans les assolements. Et le semis sous couvert offre une solution pour lutter contre les mauvaises herbes, notamment l'ambroisie très présente dans le tournesol. En 2021 et en 2022, Romuald Gros a réalisé un double semis de trèfle blanc et de tournesol dans la même parcelle. Cette année, la légumineuse (trèfle et luzerne) a été implantée au semoir en ligne le 18 avril et le tournesol semé au semoir monograine le lendemain. Au préalable, la parcelle, qui avait reçu du triticale, a été broyée fin février puis désherbée au glyphosate le 12 mars avant d'être travaillée au déchaumeur et à la herse rotative le 15 avril, détaille Romuald Gros.

Tournesol, blé… sous couvert de légumineuses

Pour la seconde année consécutive, l'essai montre que cette double implantation « fonctionne ». Cette année, de bonnes conditions de semis printanières ont permis d'obtenir un joli couvert de trèfle et des tournesols présentant un bel aspect au 10 juin (photo). Comme dans l'essai avec le colza, la modalité sous couvert est comparée avec une modalité conventionnelle et l'étude va jusqu'au rendement et au salissement final, explique Antoine Villard.

Après la moisson du tournesol, le couvert est broyé avant le semis d'un blé. Un désherbant est appliqué pour « calmer » la légumineuse. Ce blé qui a suivi le tournesol semé sous couvert en 2021 a été visité le 10 juin dernier. Une partie de la céréale avait été semée dans un couvert de luzerne. Mais cette dernière qui avait atteint 40 cm de haut début mars, a dû être régulée avec un herbicide. Quant au couvert de trèfle, sous le blé en épis, il commençait à repartir au 10 juin. Mais l'effet sur les adventices a été décevant dans cette parcelle sale d'origine, indiquait l'agriculteur. Le trèfle conserve cependant son intérêt pour le maïs qui suivra ce blé, faisait valoir Antoine Villard.

publié par FD



// COLZA

Surveiller les petites altises dans les colzas levés

Des petites altises sont présentes sur certains secteurs où les colzas sont levés. Les dégâts peuvent déjà être importants localement.



Photos L.Jung -Terres Inovia

Petites altises sur colza

Des petites altises sont observées sur certains secteurs où les colzas sont levés suite à des passages pluvieux. Les dégâts peuvent être localement déjà importants, c'est notamment le cas en Franche-Comté. Dans les zones les plus sèches, les colzas levés sont la seule source de « vert », d'où la concentration observée par endroits.
Il est important de visiter ses parcelles régulièrement et d'observer les plantules afin de vérifier l'accumulation des morsures.

Comment réagir dans l'immédiat

Entre le stade cotylédons et 3 feuilles inclus du colza, le plus important est d'observer régulièrement les morsures sur les jeunes plantes. En cas de forte attaque, les dégâts peuvent s'accumuler très rapidement.

Situation 1 : Si les morsures représentent moins d'un quart de la surface foliaire, la culture n'est pas en danger. Ne traitez pas, quel que soit le % de plantes concernées. Poursuivre la surveillance jusqu'à 4 feuilles du colza en étant attentif au dynamisme de la culture. Si la culture n'évolue plus, soyez vigilant.
Situation 2 : Plus de 25 % de la surface foliaire est touchée par les morsures de petites altises
Si plus de 80 % des plantes sont concernées il faut intervenir rapidement avec une solution insecticide à base de pyréthrinoïde autorisé.
Important : les parcelles d'anciens colzas sont le refuge des petites altises. Attention à ne pas détruire les repousses de colza dans les parcelles environnantes pendant la levée des colzas afin de limiter les déplacements de ce ravageur entre les parcelles, des repousses vers les colzas en cours de levée
Il faut noter que les petites altises ont une activité diurne (au contraire des grosses altises qui elles sont nocturnes). De ce fait, si vous intervenez avec un traitement, il est préférable de le faire pendant la journée, lorsque les petites altises sont en activité dans la parcelle.
La qualité de la pulvérisation est également très importante, comptez un volume de bouillie au moins égal à 150 l/ha.

Équipe Terres Inovia Nord et Est



Situation 1



Situation 2

// EN SAVOIR +

Scanner le QR code pour tout savoir sur la petite altise et le nouvel OAD « Estimation du risque lié aux altises adultes »

// IRRIGATION

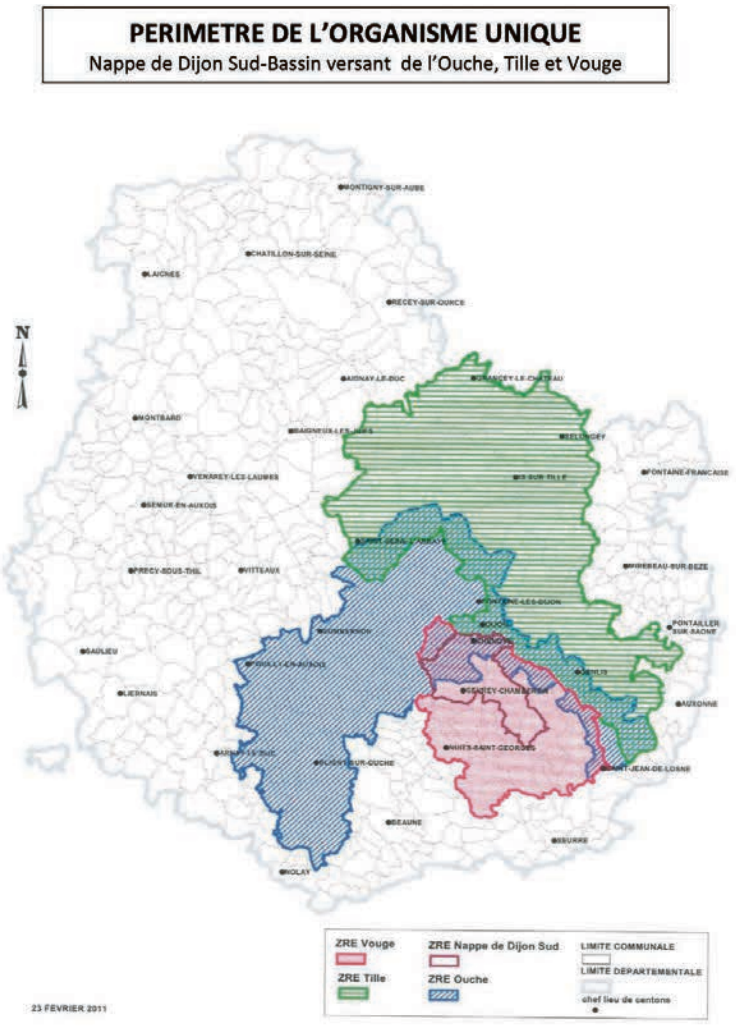
21 Faites vos demandes de volumes pour 2023

Chaque année, les irrigants doivent se rapprocher de l'OUGC pour obtenir une attribution de volume.

L'Organisme unique de gestion collective (OUGC) de la Nappe de Dijon Sud, des bassins-versants de la Vouge, Tille et Ouche, est porté par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Cette structure a pour but de rassembler l'ensemble des irrigants qui prélèvent dans ces 4 périmètres précisés dans la carte ci-dessous. Dans ces périmètres, toute demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. Chaque année, les irrigants doivent se rapprocher de l'OUGC pour obtenir une attribution de volume. Il n'existe aucune systématisation dans l'attribution des volumes d'eau annuels, ni aucune obligation d'attribution, celle-ci est faite en vertu des règles posées par le règlement intérieur défini sur ce périmètre. Vous êtes concernés par ce dispositif si vos prélèvements (superficiels ou souterrains) se situent dans ces périmètres et si l'eau prélevée est à destination d'irrigation agricole. Les irrigants déjà connus par l'OUGC, recevront fin septembre un dossier afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2023. Si vous ne faites pas partie de ces personnes, vous devez vous rapprocher de la Chambre d'agriculture et retourner un dossier complet au plus tard le 4 novembre 2022.

Communiqué





// EN SAVOIR +

Un dossier est à votre disposition à la Chambre d'agriculture et il est téléchargeable ici.

ÉLEVAGE

// FOIRE AUX OVINS REPRODUCTEURS

58 Retour à la normale

Le 16 août, la 45e Foire aux ovins reproducteurs se déroulait à Decize, comme à l'accoutumée.



Au total, 262 béliers étaient proposés à la vente lors de la 45e édition.



Julien Texier avec son frère Hugo, et leurs animaux.

Au total, 262 béliers (et cinq agnelles) étaient présentés à la vente lors de la nouvelle édition de la Foire aux ovins reproducteurs de Decize, Claudie Vilaine, présidente du comité d'organisation de la foire et exploitante, détaille : *« nous avons 50 animaux de plus que l'an dernier pour 31 exposants, dont certains des nouveaux. Ils viennent pour la plupart de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Allier, mais aussi de Côte d'Or, de l'Yonne, du Cher, du Puy-de-Dôme, de l'Indre, ou encore de la Creuse ».*

La qualité au rendez-vous

« Tous les exposants sont adhérents au contrôle officiel de performances ovins », précise la présidente du comité d'organisation. *« Il s'agit du minimum requis pour exposer à Decize. Et cela permet d'avoir une garantie indiscutable sur la qualité génétique des animaux présentés de même que pour la garantie sanitaire ».* Christophe Rainon, conseiller à la Chambre d'agriculture et membre de l'organisation de l'événement, rebondit : *« durant les dernières années, nous avons vu une augmentation des ventes. Les acheteurs viennent chercher une certaine qualité génétique pour améliorer leur cheptel, et il semble qu'ils la trouvent ici ».*

Il précise tout de même : *« cette année, nous avons sept races représentées. Nous comptons majoritairement des moutons charollais, mais aussi des Texel, Texel Belge, Suffolk, Charmoise, Hampshire et Southdown. Les Île-de-France ou encore les Berrichons du Cher sont absents pour la deuxième année consécutive, malgré tout des éleveurs font le déplacement à chaque fois pour en acquérir ; nous regrettons grandement qu'ils ne trouvent pas leur bonheur ».*

Classement du concours sur ascendance (toutes races confondues) :

1. Sébastien Boissonnade (Allier) race Suffolk
2. Gaec Marion Michel et Michaël (Nièvre) race Mouton Charollais
3. Gaec Poillot Benoît et Fils (Côte d'Or) race Suffolk
4. Gaec Brocard (Saône-et-Loire) race Texel
5. Julien Boutonnat (Allier) race Mouton Charollais.

Première fois

Parmi les éleveurs venus vendre et éventuellement acheter, le Gaec Tixier, en provenance du Puy-de-Dôme était accompagné par cinq animaux (Suffolk) pour la première fois : *« Cela nous sort un peu de notre quotidien »* explique Julien Tixier, 24 ans, l'un des associés du Gaec (l'autre étant son père Jean-Pierre, resté à la ferme), épaulé pour le voyage par son frère Hugo, 18 ans. *« Il y a une véritable convivialité ici, et il semble que la qualité soit au rendez-vous »*, ajoute-t-il. *« Pour le moment, nous présentons nos animaux à la vente mais nous ne nous refusons pas d'acheter si nous avons le coup de cœur. En effet, au-delà de l'aspect génétique, l'œil de l'éleveur reste, pour moi, indispensable dans le choix d'un reproducteur et c'est notamment pour cette passion du savoir-faire que j'ai choisi ce métier ».*

Vouloir avancer

Cette édition est marquée par le retour de la buvette, qui avait disparu à cause des restrictions dues à la crise sanitaire. *« Cela permet de reprendre doucement nos habitudes conviviales. Ce petit détail est pour nous le haut de l'iceberg, car avec l'assouplissement des règles, l'organisation fut cette année nettement plus simple (avec la suppression de la présentation des pass sanitaire). Je pense que nous sommes tous plus ou moins soulagés de cette situation qui se rapproche de la normale »* souligne Claudie Vilaine. Et Christophe Rainon d'ajouter : *« malgré tout, nous sommes à la recherche de bénévoles pour le jour J afin d'aider le comité à proposer un rendez-vous de qualité. Ce manque de personnel dévoué nous a forcés au fur et à mesure des années à supprimer certaines animations comme les démonstrations de chiens de troupeaux ou encore de tonte ; à notre plus grand regret. C'est pour cela que j'en appelle à l'engagement de chacun pour revenir faire partie du paysage de la Foire aux reproducteurs pour l'année prochaine, espérons-le ! ».*

Pour conclure, cette 45e édition a dépassé les attentes des organisateurs avec, pour la première fois depuis la fin des années 2000, le plus grand volume de vente avec 103 béliers vendus !

Chloé Monget

21 Semur à l'horizon

// TRAIT AUXOIS

Trois concours qualificatifs pour le Spécial Trait Auxois se sont tenus en Côte-d'Or.

Palmarès, les premiers de section

Liernais

1 an : Maëlys Diot, 2 ans, 1re section : Yves Berthiot, 2e section : Édouard Beurton, 3 ans : Léane Bizouard, femelles suitées, 1re section : Florian Bizouard, 2e section : Édouard Beurton, 3e section : Florian Bizouard

Meursanges

1 an : SCEA Gaugey père et fils, 2 ans : Jacqueline Gaudion, 3 ans : Bernard Muzeau, femelles suitées : SCAE Gaugey père et fils.

Vitteaux

1 an : Déborah Dupaquier, 2 ans, 1re section : Gaec Dupaquier Posanges, 2e section : Déborah Dupaquier, 3 ans : Déborah Dupaquier, femelles suitées 1re section : Alain Cibois, 2e section : Gaec Dupaquier Posanges, 3e section : Gaec Renon, 4e section : Romaric Guyollot.

Liernais, Meursanges, Vitteaux : trois concours *« Modèles et allures »* du cheval Trait Auxois se sont succédé les 6, 13 et 15 août en Côte-d'Or. Chaque rendez-vous a permis aux meilleurs équins de décrocher leur billet pour la finale nationale des 10 et 11 septembre à Semur-en-Auxois. Frédéric Berrier, président de L'Union nationale du cheval Trait Auxois, affiche une belle satisfaction : *« Ces trois rencontres ont été fréquentées par près de 130 chevaux, c'est remarquable. La plus belle affluence a été enregistrée à Vitteaux avec près d'une soixantaine de Trait Auxois. Le public était également venu nombreux et ce, malgré la pluie ».* Un tel succès, selon Frédéric Berrier, s'explique notamment par la montée des cours du cheval : *« cet élément incite d'autant plus les éleveurs à conserver leurs jeunes pouliches de l'année. Sur les trois concours que nous évoquons ici, il y avait justement beaucoup de pouliches d'1 an. Les saillies ont bien marché elles aussi au printemps, de nombreuses juments suitées étaient présentées sur ces concours. Ce sont de bonnes nouvelles pour notre race ».* Le président de l'Union donne désormais rendez-vous pour le spécial Trait Auxois : *« un très beau concours s'annonce après ces qualifications plus que réussies. Nous devrions avoir au moins 80 femelles réunies le samedi 10 septembre. Les étalons seront quant à eux en concours le lendemain ».*

AG

Liste des animaux qualifiés : www.equides-excellence.fr



Le Gaec des Granges de Vesvres a concouru à Vitteaux, sept de ses chevaux prendront la direction de Semur.



Stéphane Léger, en concours à Liernais, a décroché deux tickets pour Semur : le premier pour sa pouliche de 2 ans, le second pour la jument suitée de son père.



Étienne Charry a qualifié 10 de ses chevaux lors du concours de Meursanges.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

ÉLEVAGE

// CONCOURS OVIN D'ARNAY-LE-DUC

21

Un commerce au top

Le concours d'Arnay-le-Duc a enregistré 110 ventes vendredi dernier. Moins d'animaux étaient exposés par rapport aux autres années, mais la raison est positive : le commerce dans les fermes se porte très bien et de nombreux reproducteurs avaient déjà été vendus sur d'autres manifestations.



Coup double pour Antoine Thibault (EARL du Champ de la Croix, de Jouey) avec le prix de championnat et le meilleur agneau charollais.

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organisait son traditionnel concours ovin le 26 août, avec une nouvelle fois l'appui technique de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'événement a été moins fréquenté que d'ordinaire avec la participation de 320 béliers et 22 agnelles, mais cette affluence cachait en réalité de très bons signes commerciaux, comme l'indique Thierry Maréchal, éleveur à Viévy et président du comice : *« Un certain nombre de reproducteurs avaient déjà été vendus, dans les fermes et sur d'autres expositions telles que Decize, Charolles et même ailleurs qu'en Bourgogne. Des fidèles exposants qui se sont rendus là-bas avaient moins d'animaux à présenter cette fois-ci. Il faut se féliciter de ce commerce, avec des cours qui se maintiennent bien, mais aussi s'inquiéter des raisons de ce phénomène… En effet, il y a moins d'ovins sur le marché, le déclin de la population d'éleveurs est amorcé, chose que nous prédisions depuis un certain nombre d'années »*. Certains reproducteurs se sont *« bien »* vendus à Arnay, comme l'observe le président du comice : *« les agneaux de viande sont bien valorisés, cela motive d'autant plus les éleveurs à renouveler leurs reproducteurs. Cela dit, les achats ne s'enflamment pas pour autant et restent parfaitement maîtrisés, car si les produits sont à un niveau correct, dans le même temps, les charges ne cessent d'augmenter depuis un an. Ajoutez à cela les dépenses supplémentaires liées à la sécheresse, et rien n'est évident »*. Des résultats du concours, on retiendra notamment la jolie performance d'Antoine Thibault, jeune éleveur de 27 ans installé depuis 2018 à Jouey, qui a remporté les prix de championnat et du meilleur agneau en race charollaise. Son reproducteur né en février est le fils d'un bélier acheté à Sébastien Jeannin l'an passé sur cette même manifestation. Antoine Thibault a fêté cette jolie performance avec sa compagne Mélina et leurs deux enfants Édouard et Louis.

AG

Le palmarès

• Charollais

Animaux inscrits. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec Élevage Comeau, 2) Sébastien Jeannin, 3) Gaec du Moulin de Jonchery, 4) EARL du Champ de la Croix, 5) Gaec Gaudry, 6) EARL du Champ de la Croix, 7) EPL de Charolles, 8) Philippe Thibault-Gagnepain. Meilleur agneau de l'année : EARL du Champ de la Croix. Deuxième section, antenais : 1) EARL du Champ de la Croix, 2) Gaec du Moulin de Jonchery, 3) Philippe Thibault-Gagnepain, 4), 5) et 6) Thierry Maréchal. Troisième section, adultes : 1) Gaec du Moulin de Jonchery, 2) et 3) Gaec Ferroux 4) et 5) Gaec Gaudry, 6) EARL Blin, 7) Gaec du Moulin de Jonchery. Prix de championnat : EARL du Champ de la Croix. Animaux non inscrits. Première section, agneaux de l'année : 1) Didier Lambert, 2) Gaec du Paulin. Meilleur agneau de l'année : Gaec du Paulin.

• Texel

Animaux inscrits. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec Lépée, 2) EARL Dion. Meilleur agneau de l'année : Gaec Lépée. Deuxième section, antenais : 1) EARL Dion, 2) Gaec Lépée, 3) EARL Dion, 4) Yves Lacroix. Troisième section, adultes : 1) Gaec Lépée, 2) EARL Dion, 3) Yves Lacroix. Prix de championnat : EARL Dion. Animaux non inscrits. Première section, agneaux de l'année : 1) Christophe Dagougneau, 2) Gaec Brocard, 3) EARL de Bouard. Meilleur agneau de l'année : EARL de Bouard.

• Suffolk

Animaux inscrits. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec Poillot Benoît père et fils, 2) Gaec Bavouzet, 3) Sébastien Boissonnade, 4) Gaec Mimeur, 5) Jean-Paul Moiron. Meilleur agneau de l'année : Sébastien Boissonnade. Deuxième section, antenais : 1) Gaec Mimeur, 2) Sébastien Boissonnade, 3), 4) et 5) Gaec Poillot Benoît père et fils. Troisième section, adultes : 1) Gaec Poillot Benoît père et fils, 2) Gaec Mimeur, 3) Sébastien Boissonnade. Prix de championnat : Gaec Mimeur.

• Berrichon du Cher

Animaux inscrits. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Lilian Rameau. Meilleur agneau de l'année : Gaec Dupaquier Posanges. Deuxième section, antenais : 1) Gaec des Plantes, 2) et 3) Gaec Dupaquier Posanges. Troisième section, adultes : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Gaec des Plantes. Prix de championnat : Gaec des Plantes.



Le prix de championnat Suffolk, remporté par le Gaec Mimeur, de Thoisy-le-Désert.



Le Gaec Lépée (Millery), meilleur agneau Texel de l'année.



Le Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89), prix de championnat en Berrichon du Cher.



Le Gaec Dupaquier, de Posanges, repart avec le prix du meilleur agneau en race Berrichon du Cher.

Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.

Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine ainsi que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts : puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

BOUCHERON SAS

89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Ménétreux-le-Pitois 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN

89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

VIGNE

// CHÂTILLONNAIS

21

Vers une belle récolte

Les vendanges 2022 sont là ! Ce millésime s'annonce des plus prometteurs malgré une campagne où les incertitudes de la sécheresse ont fait craindre régulièrement des pertes de récoltes conséquentes.



Toutes les conditions sont réunies pour un beau millésime

Dès début avril, alors que le départ en végétation s'annonce précoce, on esquive à quelques jours près les dégâts de deux épisodes gélifs avec des températures de -6 °C sous abri pour le premier et -3 °C pour le second au 10 avril. Un grand ouf de soulagement, le potentiel de récolte, peu impacté, reste suffisant… Une semaine plus tard, à la faveur d'une belle hausse des températures, le week-end Pascal voit se généraliser le débourrement. Du chaud, du sec mais des pluies au bon moment résument ce millésime. Dès le mois de mai, le déficit hydrique est marqué. La vigne aux besoins modérés et dont le système racinaire peut explorer des horizons profonds, n'en souffre pas. En fin de mois, alors que les premières fleurs apparaissent, un arrosage léger arrive à point nommé.

La vigne est particulièrement sensible aux besoins en eau entre le débourrement et la floraison. Les précipitations de juin, sans les effets dévastateurs des orages, vont littéralement sauver la quantité de récolte en permettant la formation de belles baies, malgré un pic caniculaire précoce entre le 10 et le 20 enregistrant des températures à plus de 37 °C sur les stations. Ces arrosages salvateurs en ce mois de fenaison vont donc permettre la formation de belles grappes et limiter ultérieurement l'insuffisance de pluies amplifiée par les chaleurs et le vent des mois suivants.

Par la suite, l'ensoleillement étant bien présent, l'avancement de la maturité des parcelles jusqu'à ces vendanges va dépendre notamment du hasard d'ondées géographiquement limitées à une vallée voire à quelques communes. Elles apportent certes des volumes d'eau capricieux mais au combien bénéfiques, du simple au triple jusqu'à un maximum cumulé de 30 à 70 mm selon les secteurs, ces quinze derniers jours. Nous étions, dans cette dernière ligne droite, un peu comme Jean de Florette espérant la pluie mais, heureusement pour nous, la providence a répondu à nos attentes. Quant à l'état sanitaire il est tout bonnement exceptionnel.

Toutes les conditions sont réunies pour un beau millésime et la météo engage à attendre sereinement l'optimum qualitatif des raisins. De belles vendanges 2022 pour les vignerons et leurs vendangeurs ! L'eau disponible pour la plante dépend bien sûr des conditions climatiques (ensoleillement, pluviométrie, vent…), de la vigne elle-même (choix du porte-greffe et du greffon) mais également de la qualité des sols (nature, profondeur, réserve utile, enherbement). Des sols argileux, comme ceux du Châtillonnais viticole, auront une capacité de rétention hydrique plus importante qu'un sol sableux par exemple mais, il est intéressant de savoir qu'en complément la matière organique retiendra 20 fois plus d'eau que l'argile.

Christophe Suchaut,
Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Dephy Ferme 2022

Les enjeux en termes de biodiversité fonctionnelle des sols, de stockage du carbone, d'optimisation des traitements, de quantité et de qualité de la production, de protection de la ressource en eau et de préservation des terroirs ont conduit 12 exploitations viticoles châtillonnaises à s'inscrire dans le projet Dephy Ferme 2022, ce réseau national ayant pour vocation de développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies en la matière. Notre projet Châtillonnais dénommé plus largement Dephy EcoVitiSol Bourgogne, doit permettre aux viticulteurs de mieux évaluer et comprendre l'impact des pratiques viticoles sur la qualité du sol et, de mettre en place des pratiques alternatives de contrôle des adventices. À partir des divers résultats d'expérimentations et d'échanges, les différentes actions des membres du groupe visent à valoriser techniquement et économiquement des pratiques vertueuses synonymes d'une viticulture durable en AOC régionales et, à ce titre, serviront de référence spécifique pour les appellations Bourgogne et crémant de Bourgogne, en plus du référencement national.

// EMPLOI

89

La tradition des vendanges se perd

Chaque année, pour les vendanges, trouver de la main-d'œuvre est un véritable casse-tête pour les vignerons. Même si cette année les étudiants étaient présents grâce à la précocité de la récolte, les viticulteurs constatent que l'attrait pour cette tâche est de moins en moins fort.

En ce qui concerne l'emploi, heureusement que les vendanges étaient plus précoces cette année. « *On a pu retrouver les étudiants, ce qui n'était pas le cas les années précédentes (les cours ayant repris au moment de la récolte)* », indique Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne.

Pour autant, trouver de la main-d'œuvre durant cette période reste problématique. « *C'est une tâche dure, c'est donc difficile de trouver du monde* », assure-t-il.

Aussi, beaucoup de domaines se sont mécanisés et ne vendangent plus énormément à la main. « *Parfois, ils ont besoin de main-d'œuvre seulement pour trois ou quatre jours, alors c'est compliqué de trouver du monde pour une si courte période* ».

Et les habitués depuis des décennies vieillissent. « *Les jeunes ne sont pas forcément habitués à faire ces jobs-là comme leurs aînés. Ce n'est pas dans les traditions des nouvelles générations. Tout cela explique qu'il y ait moins d'engouement qu'auparavant pour venir faire les vendanges, mais l'aspect convivial est encore présent et est mis en avant* », poursuit Jean-Baptiste Thibaut.

Un rendez-vous immanquable… qui ne l'est plus

Auparavant, faire les vendanges était un rendez-vous immanquable pour certains. Une tradition même pour certaines familles. « *Il y en avait beaucoup qui les faisaient tous ensemble, des parents aux enfants. Certaines personnes prenaient des vacances pour les faire. Cela se fait encore mais beaucoup moins. Cet aspect culturel s'est atténué* », constate le viticulteur.

Pour lui, ce manque de main-d'œuvre n'est pas lié à la viticulture. « *C'est une problématique générale qui touche tous les corps de métier. La notion du travail n'est plus la même qu'avant, il faut le dire. Est-ce un problème générationnel ? Non je ne pense pas, c'est davantage un souci sociétal* ».

Aujourd'hui, les besoins ont évolué avec la mécanisation, ce qui n'empêche pas le besoin de personnel, « *bien au contraire. Il faut du monde pour conduire les engins et les entretenir* ». Alors avis aux amateurs.

Christopher Levé



Les vendanges n'attirent plus autant qu'avant, malgré la demande.

// VENDANGES 2022

La récolte se rapprochera-t-elle de celle de 2018 ?

Cela fait déjà deux bonnes semaines que les vendanges ont débuté dans le département. Alors que les crémants sont terminés, ils donnent une première vision de ce que devrait être la récolte 2022 : une récolte plus que prometteuse. De quoi se rapprocher de 2018 pour certains vignerons, c'est en tout cas ce que constate Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne.

C'est à Quenne que nous retrouvons Jean-Baptiste Thibaut, mardi matin. Ce dernier vient juste de terminer la récolte des crémants la veille. Pour la grande majorité des viticulteurs du département, elle se termine également cette semaine. Jean-Baptiste Thibaut l'assure, pour le moment, la vendange « *se présente bien* ». « *En pinot noir, il y a de bons échos, le rendement est là même s'il est encore un peu tôt pour être exact sur le chiffre. Il y avait des inquiétudes vis-à-vis des gelées mais les vignes s'en sont très bien tirées dans l'ensemble* ».

Pour être un peu plus précis, « *qualitativement, c'est très bien, quantitativement, c'est vraiment pas mal. Il n'y aura peut-être pas les pleins rendements partout puisqu'on a manqué d'eau, certains plus que d'autres. Mais pour le moment, la récolte se présente bien* ».



Les vendanges dureront encore environ 15 jours dans le département de l'Yonne.

Des pluies aléatoires

Toutefois, les rendements seront hétérogènes. « *Avec les différences de pluies mais aussi en fonction des types de vigne et des endroits. Certaines ont fait des blocages physiologiques, d'autres non (où il y a eu plus d'eau). Nous (à Quenne et aux alentours), on a eu de la chance, puisqu'on a eu des pluies d'orage, sans avoir de grêle. Mais il faut savoir que les pluies étaient très aléatoires* ».

Place aux rouges

Début août, 15 mm d'eau sont tombés sur Quenne. Dans le même temps, 30 mm ont été recensés dans d'autres secteurs du Chablisien, alors que d'autres secteurs n'ont rien eu. « *Globalement, la vigne n'a pas été mise en souffrance dans le département, à part peut-être quelques jeunes vignes. Malgré des fortes chaleurs, les nuits étaient assez fraîches et les réserves hydriques qui restaient ont permis aux vignes de se développer* ».

Il est important de préciser qu'en fonction des pluies reçues ou non, « *les rendements peuvent varier de 10 à 30 %* », assure Jean-Baptiste Thibaut.

Les crémants terminés, Jean-Baptiste Thibaut étaient déjà dans les rouges. « *On va les récolter en deux parties. Il y a plusieurs stratégies pour les rouges. Pour ceux qui les veulent plus dans le corps, dans la matière, ils vont attendre une maturité plus importante. D'autres qui veulent être plus dans le fruit vont cueillir un peu plus tôt* », explique-t-il. « *Là, j'ai choisi de commencer dès le début de semaine pour le Côte d'Auxerre rouge, dans une parcelle exposée plein sud, où les degrés sont à 12-12,5°. Ce sera donc un rouge qui sera un peu fruité* ».

Ensuite, place aux blancs en cette fin de semaine pour le domaine Thibaut (d'autres vendangent depuis le week-end dernier). « *Là encore, on démarre en fonction de ce qu'on veut avoir comme vin. Plus on veut de degrés et une plus forte maturité et moins il y aura d'acidité. C'est un équilibre à trouver et cela varie en fonction des domaines* ».

Le gros de la vendange pour les blancs est prévu la semaine prochaine. « *Au 15 septembre, cela sera en grande partie terminé, sauf si la pluie venait à ralentir la récolte* ».

L'importance des VCI

À l'heure actuelle, les vignerons peuvent avoir le sourire et être optimiste sur la récolte 2022. « *On devrait se rapprocher de 2018* », confie le viticulteur de Quenne. De quoi compenser les dernières années ? Pas vraiment. « *Cela limitera la casse mais il y a eu tellement de pertes de rendements en trois ans pour certaines exploitations que ce ne sera pas possible de compenser* ».

Les vignerons pourront miser sur les VCI (volumes complémentaires individuels) qui auront une utilité importante pour faire de la réserve dans l'éventualité que les prochaines années ne soient pas aussi belles.

Christopher Levé



Les pinots noirs pour le Côte d'Auxerre rouge ont été vendangés cette semaine au domaine Thibaut, à Quenne.



Carte CAMPAGNE

Des services à tout bout de champs !

vous **REMERCIE**
d'être venus nombreux
pendant le **TOUR DE FRANCE**





carte CAMPAGNE







www.actuel.com



Retrouvez tous les épisodes de la carte sur les réseaux

Pour utiliser tous les avantages de la carte campagne
sur http://carte-campagne.fr

SOCIAL

// SERVICE DE REMPLACEMENT

21 Une nouvelle recrue

Lucie Faurie vient d'intégrer le service de remplacement Côte-d'Or. Rencontre avec cette jeune femme spécialisée dans l'élevage.

Comme évoqué dans nos dernières éditions, le service de remplacement Côte-d'Or recherche constamment de nouveaux agents. La structure basée à Bretenière, dans sa démarche visant à satisfaire au mieux les attentes et les besoins de ses adhérents, vient de recruter une jeune femme très motivée en la personne de Lucie Faurie. Embauchée le 16 août, cette habitante de Lux âgée de 23 ans est déjà intervenue dans plusieurs exploitations, à chaque fois sur des ateliers bovins laitiers. Son secteur privilégié sera l'Est du département, avec des compétences dans le domaine de l'élevage.



La nouvelle salariée, la semaine dernière à Bourberain.

Une fibre agricole

Fille d'un ancien mécanicien à la SARL Chapuis de Saint-Marc-sur-Seine, Lucie Faurie a toujours voulu travailler dans le monde agricole : *« Mon père était spécialisé dans les salles de traite. Il a ensuite monté sa propre entreprise de mécanique. Cette fibre pour l'agriculture, je la tiens certainement de lui ! J'ai aussi passé beaucoup de temps sur la ferme de Christelle Potier, à Savigny-sous-Mâlain, pendant les vacances scolaires de primaire »*. Lucie Faurie a logiquement suivi des études agricoles avec un enseignement à la MFR et au CFA de Quetigny, ainsi qu'à la MFR Auxois sud-Morvan. Un récent entretien avec l'équipe du Service de remplacement s'est très bien passé et lui a permis d'entrer dans la vie active : *« j'avais déjà connu cette structure il y a quelque temps, quand j'étais en apprentissage, en travaillant plusieurs week-ends dans des fermes. Le service de remplacement permet de voir et d'apprendre beaucoup de choses, des techniques parfois très différentes selon les exploitations, c'est très enrichissant »*.

Un joli CV

Malgré son jeune âge, Lucie Faurie dispose déjà d'une belle expérience professionnelle : *« je me suis déjà rendue dans un certain nombre de fermes, notamment laitières, dans le cadre de mes études et de petits boulots : un peu partout en Côte-d'Or mais aussi dans l'Yonne et dans l'Aube. J'ai aussi travaillé dans plusieurs cheptels allaitants bovins, ovins et caprins. J'ai passé trois semaines dans un atelier porcin en Bretagne. J'ai déjà mis les pieds dans des élevages de volailles et aussi dans une exploitation céréalière »*. Sa tâche préférée reste la traite des bovins mais bien d'autres travaux lui sont régulièrement confiés. Lucie Faurie est déjà très impliquée au sein du service de remplacement : *« celui-ci est très utile, il permet aux agriculteurs de lever le pied ou d'être remplacés en cas de force majeure. Dans mon cas, mes deux premiers déplacements ont permis à un éleveur de partir en vacances et à un autre d'être remplacé suite à un accident du travail. J'aimerais bien contribuer, à mon niveau, à redynamiser l'activité à Est du département. Les personnes désireuses de devenir agent comme moi sont les bienvenues ! »*.

AG

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 La MFR de Quetigny reprend du service

Les jeunes de la maison familiale de Quetigny sont de retour après plusieurs semaines de vacances. Leur rentrée se passe dans d'excellentes conditions.



Sophie Chainey (la directrice, à droite) et les formateurs des différentes filières agricoles : Gaëlle Chevallier, Vincent Nicot, Bruno Garrouste et Éric Plassard.

Les BTS Acse et DATR ont été les premiers à sortir les cahiers le 29 août. Les Troisièmes et Terminales CGEA les ont imités le lendemain, avant l'arrivée de la Seconde générale et technologique dans la foulée. *« Comme tous les ans, les rentrées des différentes filières sont étalées. D'autres jeunes, à partir de la Quatrième, arriveront ces tout prochains jours. Les formations continues seront les dernières à nous rejoindre, ce sera le 7 novembre »*, informe Sophie Chainey. La directrice de l'établissement se dit très heureuse de vivre une rentrée à la fois studieuse et conviviale, en présence des familles : *« ce n'était plus arrivé depuis deux ans et demi et l'apparition du covid… Nous sommes tous très contents de retrouver des conditions normales, ce lien social nous avait manqué »*.

Des bougies à souffler

Cette rentrée 2022 est également marquée par le 70e anniversaire de la MFR, inaugurée le 25 septembre 1952. *« Cette année est d'autant plus particulière pour nous »*, souligne Sophie Chainey, *« ces 70 ans d'expertise dans le domaine de l'alternance seront dignement fêtés, non pas sur un événement ponctuel, mais plutôt sur une organisation continue, tout au long de l'année. Le 25 septembre, nous allons réunir les anciens de la maison familiale afin de réaliser un tri de nos différentes archives, les plus significatives seront envoyées à la numérisation. Ensuite, chaque mois, d'octobre à juin, nous mettrons à l'honneur une formation historique de notre établissement. Le 1er juillet, nous inviterons tout le monde pour un pique-nique géant dans la cour de la MFR, avec toutes les personnes qui ont œuvré pour la MFR, y compris les anciens apprentis devenus maîtres de stage aujourd'hui »*. Rassembler, fédérer et remobiliser sont les fils conducteurs de cette rentrée. *« Notre fonctionnement a été impacté par la crise sanitaire, comme dans tous les autres établissements. Nous voulons repartir de l'avant, plus que jamais et remettre la pédagogie devant le sécuritaire. Les activités pédagogiques et les projets seront d'autant plus nombreux cette année, au plus grand plaisir de nos apprenants »*, ajoute la directrice.

AG

Contact : 03 80 46 35 49, mfrquetigny.fr, mfr.quetigny@mfr.asso.fr

En chiffres

250 : nombre d'apprenants (élèves, apprentis, stagiaires)
34 : nombre de collaborateurs de la MFR (27,4 temps pleins entre les permanents pédagogiques, les chargés de cours, le personnel administratif, les animateurs surveillants et les agents de services)
335 : nombre de maîtres de stage travaillant avec la MFR
54 : nombre de maîtres d'apprentissage
100 % : taux de réussite au bac technologique STAV en juin
35 : nombre de mentions décrochées l'an passé
18 : nombre de secteurs d'activité des différents stages. L'agriculture arrive en tête avec 25 %.

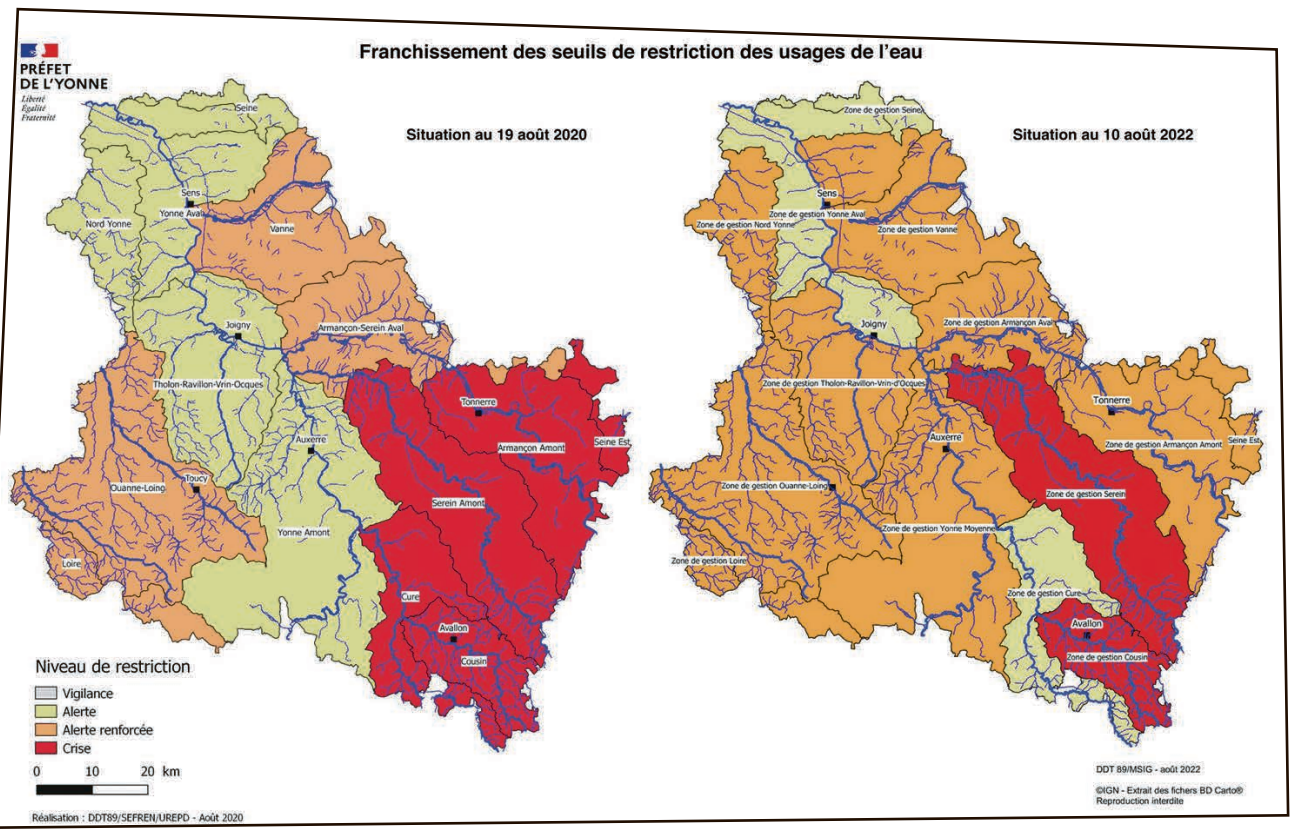
Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

ENVIRONNEMENT

// SÉCHERESSE

89 Quelles évolutions ces dernières années ?

Depuis quelques années, les épisodes de sécheresse deviennent récurrents dans le département comme sur l'ensemble du territoire français. Ces sécheresses sont-elles néanmoins de plus en plus intenses ? C'est la question à laquelle Édith Foucher, responsable du département territoires, environnement, terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a répondu.



Dans l'Yonne, la sécheresse de 2022 est assez similaire à celle de 2020. Une situation qui pourrait se répéter de plus en plus lors des prochaines années.

Les années se suivent, mais se ressemblent-elles en ce qui concerne les épisodes de sécheresse dans l'Yonne ? « *Lorsque l'on compare deux cartes, celle du 19 août 2020 et celle du 10 août 2022 (voir ci-contre), on constate que globalement, on a quelque chose de très similaire dans le département* », répond Édith Foucher, responsable du département territoires, environnement, terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Cette année, il y a une sécheresse générale au niveau national, ce qui n'était pas le cas en 2020. Mais dans l'Yonne, la situation n'est pas pire cette année qu'elle l'était en 2020 où on était largement autant impacté (le comparatif n'est pas fait avec 2021 qui fut une année « pluvieuse », ndlr)* », assure Édith Foucher.

En observant les deux cartes, on s'aperçoit d'ailleurs qu'il y a moins de secteurs en crise en août 2022 qu'en août 2020 (le Serein et le Cousin ont atteint ce seuil cette année, là où l'Armançon amont, la Cure, le Serein amont et le Cousin étaient concernés il y a deux ans). « *La particularité de cette année est que le Serein est vraiment très bas, plus que les années précédentes. Il y a des endroits, dits en assec, où il n'y a plus d'eau dans le Serein* », précise Édith Foucher.

Vers des déficits hydriques de plus en plus marqués

Lorsque l'on regarde la situation des dernières années, doit-on être inquiet pour l'avenir ? « *Il faut qu'on le soit* », insiste Édith Foucher. « *Les tendances sur le changement climatique sont connues aujourd'hui. On n'aura pas forcément moins d'eau sur l'année, mais les déficits seront de plus en plus marqués sur les périodes estivales. Sur ce que l'on constate des dernières années, on sait déjà qu'il y a un risque de fréquence plus récurrente. Le risque d'avoir des étés secs et des périodes très sèches et très chaudes est quelque chose d'avéré* ».

Ce qui aura bien évidemment des conséquences sur le terrain. « *On s'interroge dans un premier temps sur la réalimentation des nappes phréatiques. Ce qu'on observe sur les dernières années, c'est une baisse globale des niveaux. Mais, là, il n'y a pas assez de recul pour définir si cela est un aléa ou si c'est quelque chose qui est en train de s'installer dans le temps* », explique la responsable de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Au niveau de l'agriculture, le manque d'eau et la chaleur ont aussi des incidences. « *Dans les sols avec peu de réserves en eau, notamment sur les plateaux, le rendement est pénalisé. Ce manque d'eau ne peut pas être rattrapé par des interventions techniques, sauf pour les agriculteurs qui irriguent. Mais ils sont loin d'être majoritaires. Dans l'Yonne seulement 120 y sont autorisés* ».

Ce manque d'eau peut aussi avoir une incidence sur le choix des cultures et des rotations. « *Les cultures de printemps d'été vont davantage être pénalisées par des situations d'échaudage (brûlure) au moment de la floraison et de manque d'eau* », poursuit Édith Foucher. Un manque d'eau qui impacte également les éleveurs pour la gestion des animaux et la production de fourrage.

Alors, pour la responsable du département territoires, environnement, terroirs, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *il y a un vrai enjeu du maintien de l'agriculture lié au manque d'eau et à la sécheresse. Il faut se poser la question de quelle agriculture en 2040. Car l'Yonne est en zone intermédiaire où il n'y a déjà pas de réserves hydriques. Il y a donc une vraie urgence à travailler sur le sujet* », conclut-elle.

Christopher Levé

// MÉDIAS

Sécheresse : la faute aux agriculteurs et à l'irrigation ?

De la Vendée au Gard, en passant par les Deux-Sèvres, l'Isère ou encore l'Hérault, Hugo Clément dresse le bilan de la sécheresse exceptionnelle que notre pays a connue cette année. Le constat est partagé par tous : la France a cruellement manqué et manque toujours d'eau. Oui près de 1 000 cours d'eau de l'Hexagone ont été en partie à sec pendant l'été. Bien entendu les quelques solutions qu'il présente et qui sont pour beaucoup déjà opérantes suscitent non seulement l'intérêt mais aussi l'adhésion : c'est le cas pour ce pommeau de douche qui s'illumine en bleu-violet dès que la consommation d'eau a dépassé 10 litres. C'est aussi le cas pour ces panneaux solaires qui permettent de récupérer l'eau de pluie qui, une fois traitée, filtrée, peut servir à des usages domestiques… Que dire de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) déjà appliquée depuis plus de cinquante ans dans l'un des pays les plus arides du monde : la Namibie. On ne peut que souscrire à ce type d'initiatives pour économiser un bien devenu aussi précieux et convoité que l'or et le pétrole.

« Supercherie »

Cependant, le téléspectateur reste dubitatif sinon coi devant les raccourcis et les attaques à peine voilées envers l'agriculture qu'il aime appeler *« intensive »*. Dans sa ligne de mire : le maïs *« gros consommateur d'eau en été »*. Pour en parler et essayer de paraître équilibré, il interroge Guillaume Chamouleau, vice-président de la Chambre d'agriculture de Charente, mais avant tout « irriguant (sic) ». Pour le contrer, il l'emmène sur le terrain de l'exportation lui demandant s'il est sûr que son maïs reste en France… Ce à quoi, l'infortuné agriculteur répond qu'il n'en sait rien. Le rapport avec l'irrigation ? Aucun ! Juste le plaisir de prendre en défaut un irriguant et de pointer du doigt l'irrigation exportée comme la France qui conteste la déforestation importée… Pour renforcer sa pseudo thèse, il fait témoigner Marina Lonardi, maraîchère bio qui s'oppose à la construction des retenues d'eau… Pourtant elle en utilise aussi pour ses tomates… Oui mais en goutte à goutte. Un système à appliquer sans doute pour le maïs à la place des rampes ou des lances ! Et puis ces *« bassines »*, ces retenues d'eau… une *« supercherie »*, lâche une militante anti-irrigation, Agnès Baudrillard, ancienne enseignante et donc une sommité en matière écologique. Pourtant même l'hydrologue Emma Avisa lui rappelle que l'eau alterne *« entre le pas et le trop »*, justifiant ainsi la nécessité de les construire. Dans sa ligne de mire, le journaliste vise aussi les canons anti-grêle qui protègent *« des champs de salades à la taille démesurée »* qui heurte la sensibilité de certains contempteurs.

Hugo Clément qui oublie (sciemment ?) de préciser que le manque d'eau a aussi touché de nombreux autres pays dans le monde, notamment dans le pourtour méditerranéen, n'est pas à une approximation près. Il laisse vaguement entendre que si les feux de forêts ont été particulièrement nombreux et virulents cette année, c'est en raison du manque d'eau, soit, mais un manque d'eau lui-même résultant du modèle agricole intensif. En résumé, s'il ne pleut pas, c'est donc la faute des agriculteurs (intensifs), irrigants de surcroît ? On touche le fond de la piscine (sans eau) quand en fin de reportage, il présente une maison construite sur un terrain argileux et victime de nombreuses fissures. Encore la faute des agriculteurs peut-être ? Seule la conclusion reste finalement audible : *« L'eau est à tout le monde : Il faut que chacun puisse en bénéficier »*, soutient Hugo Clément. On aurait aussi aimé qu'il dise qu'il n'existe pas d'agriculture sans eau et que sans agriculture, il est difficile de nourrir les femmes, les hommes et les animaux sur la planète. Un autre oubli sans doute.

La rédaction d'Actuagri

L'émission est disponible en replay sur France 5.

// ÉNERGIE

Un démonstrateur agrivoltaïque de 5 ha inauguré le 8 septembre



Le producteur d'énergie solaire TSE a annoncé qu'il allait inaugurer le 8 septembre, son premier démonstrateur agrivoltaïque sur grandes cultures à Amance (Haute-Saône). *« Ce projet d'expérimentation s'étend sur 5 hectares »*, précise le communiqué de l'entreprise qui emploie 150 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 27 millions d'euros. Ce démonstrateur est le premier d'une série de 10 sites pilotes d'ombrières agrivoltaïques qui permettent de cultiver et faire pâturer les animaux, selon l'entreprise basée à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes) de lutter contre les aléas climatiques en atténuant les stress thermiques et hydriques. Lancée en octobre 2021, la construction de la première canopée agricole de TSE s'est achevée en juin 2022 à Amance en Haute-Saône. D'une surface de 3 hectares, l'ombrière est installée sur des grandes cultures : soja, blé, seigle fourrager, orge d'hiver, colza… et produit une puissance de 2,4MWc, soit l'équivalent de la consommation de 1 350 foyers. *« 75 % du montant de l'investissement est d'origine française et/ou européenne »*, indique TSE qui ambitionne de produire deux gigawattheure d'électricité d'origine agricole d'ici 2025.

TABLEAU DE BORD

// UKRAINE - DISPOSITIF « PEC RÉSILIENCE »

Prise en charge des cotisations sociales : faites votre demande avant le 1er octobre

Dans le cadre de la crise ukrainienne, le Gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations (PEC) sociales dénommé « PEC résilience ».

La démarche «PEC Résilience» a pour but d'accompagner les exploitants et employeurs de main-d'œuvre agricoles confrontés à des difficultés de paiement liées à la guerre en Ukraine entraînant une hausse importante de certains postes de dépenses (carburant, énergie, engrais, alimentation animale, emballages…).
Le montant maximal d'aide attribué correspond à 30 % des surcoûts constatés et est plafonné à 3 800 € (5 000 € à titre exceptionnel) sans excéder le plafond du montant des prises en charge de droit commun de cotisations.

Le processus d'attribution de la PEC passe par l'envoi d'une demande **avant le 1er octobre 2022**, par courrier à la Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14 rue Félix Trutat
21046 Dijon Cedex

Les décisions d'attribution seront prises au plus tard le 31 décembre 2022 et les montants de prises en charge octroyées seront ensuite communiqués aux exploitants et employeurs concernés.

D'après communiqué MSA

// EN SAVOIR +

Retrouvez le lien vers le formulaire de demande, sa notice explicative… sur notre site Internet.

WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// SIE

Une dérogation individuelle à la levée pour les cultures dérobées

Le semis des cultures dérobées reste obligatoire et le temps de présence est de 8 semaines : du 13 août au 7 octobre. Cependant à la demande de la FDSEA de l'Yonne, une dérogation était accordée sur simple demande permettant un report de date de semis au 20 août.
Compte tenu de la sécheresse persistante dans le département, la DDT de l'Yonne a fait savoir aux agriculteurs en ce début de semaine qu'il était possible de faire une demande de dérogation individuelle à la levée des cultures dérobées SIE. Cette demande individuelle doit être argumentée avec l'appui de photos ou bien de relevés de précipitations afin de prouver la levée. Vous retrouverez le formulaire sur le site des services de l'État à yonne.gouv.fr. Celui-ci est à retourner à la DDT de l'Yonne à l'adresse suivante : ddt-sea@yonne.gouv.fr.

Christopher Levé

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Portes ouvertes

• 2,3 et 4 septembre

Le Gaec des Morillats organise une porte ouverte les 2, 3 et 4 septembre avec la présentation d'une quarantaine de veaux reproducteurs (à la vente), le tout en partenariat avec la Sicarev Coop.

Renseignement :
Gaël Duvernoy : 06 33 49 46 88

// Portes ouvertes et vente

• 16 septembre

Valentin Fassier, éleveur à Sampanges organise, en partenariat avec le Marché de Sancoins, une vente de reproducteurs Charolais inscrits, le 16 septembre (présentation des animaux à partir de 10 heures et vente à partir de 15 heures).

Renseignements au 06 45 50 00 01

// Deux événements au lycée Nevers-Challuy

• le 30 septembre et 1er octobre

Alsoni Conseil Élevage organise, le 30 septembre uniquement, une journée dédiée à la pelvimétrie au Lycée agricole de Nevers-Challuy sur l'exploitation de l'établissement.
La matinée sera consacrée à partir de 9 heures à des ateliers portant sur la conduite autour du vêlage, avec à 11 heures une démonstration de prise de mesures d'ouverture pelvienne.
L'après-midi se déroulera sur le même principe avec les ateliers à 13 h 30 et une démonstration à 15 h 30. Cette journée est ouverte et gratuite pour tous.
La Chambre d'agriculture de la Nièvre et le GDS s'associent à cet événement.
En parallèle, l'exploitation du lycée organisera, le 30 septembre et le 1er octobre, une vente de reproducteurs.

Renseignements pour la journée pelvienne : 06 33 63 69 23
Renseignements pour la vente de reproducteurs : 06 07 72 02 07 ou 03 86 21 66 05

YONNE

// Commande de fioul « gros volumes »

• Lundi 12 septembre

Les semis approchant, un appel d'offres pour une commande de fioul « gros volumes » est organisée par la FDSEA de l'Yonne. Celles-ci doivent parvenir au plus tard le lundi 12 septembre à midi, avec la mention « gros volumes ».

Contact : Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

ÉQUIPEMENT

// MOISSONNEUSES BATTEUSES CLAAS LEXION

Nouveaux modèles et nouvelle cabine pour 2023

Pour la prochaine campagne, la gamme Lexion est complétée par trois nouveaux modèles : Lexion 8600, Lexion 5500 Montana et Lexion 7700 Montana. Toute la gamme adopte la nouvelle cabine lancée en 2021 sur les Trion.



Nouvelle cabine plus spacieuse, meilleure visibilité et siège conducteur pivotant en option.



Lexion 5500 et 7700 seront disponibles également avec le châssis Montana pour compenser les dévers à compter de l'année-modèle 2023.



Claas propose trois nouveaux modèles de moissonneuses batteuses pour 2023.

Les Lexion 8600 et 8600 Terra Trac, lancées en 2019 en Amérique du Nord, arrivent en Europe. Dotés d'un convoyeur d'une largeur de 1 700 mm et d'un moteur six cylindres Man D26 de 12,4 l de cylindrée affichant 549 ch, ces deux nouveaux modèles se positionnent juste au-dessus de la Lexion 7700. Comme sur toutes les autres Lexion, le système Dynamic Power gère automatiquement la puissance moteur en fonction des conditions d'utilisation, ce qui permet d'économiser jusqu'à 10 % de carburant à charge partielle, notamment en mode andainage. La Lexion 8600 bénéficie d'une trémie de 12 500 l contre 13 500 l sur la version Terra Trac.

Deux nouveaux modèles à châssis Montana pour compenser les dévers enrichissent l'offre du constructeur allemand, désormais portée à 8. La Lexion 5500, à secoueurs, et la Lexion 7700, une version hybride supplémentaire. Les machines sont en mesure de compenser totalement des dévers jusqu'à 18 % et un angle de piquage jusqu'à 6°. La transmission intégrale Power Trac, le blocage de différentiel à commande électrique sur l'essieu avant et le nettoyage Auto Slope améliorent la motricité de la machine tout en optimisant ses performances au nettoyage grâce à la correction automatique des montées et descentes.

Autre évolution, la Lexion 8700 gagne 41 ch pour atteindre 626 ch, tandis que la 8800 offre 700 ch, soit 47 ch supplémentaires. Cette dernière reprend désormais le moteur six cylindres Man D42 de 16,2 l de cylindrée de la 8900.

Une cabine plus spacieuse avec siège pivotant

Les cabines de la gamme Trion seront disponibles également sur tous les modèles Lexion à compter de la prochaine campagne. L'utilisateur profitera d'un espace plus généreux au niveau de la tête et des pieds, mais aussi d'un siège cuir pivotant à 30° vers la gauche et la droite, disponible en option tout comme des repose-pieds. Un nouveau pare-brise, de nouvelles glaces latérales, aux montants avant plus fins et au rétroviseur suspendu, offrent au poste de conduite un gain de plusieurs centimètres en largeur et une amélioration de la visibilité. Le terminal Cebis intègre un écran haute définition de 12 pouces. Les modules Cemos Dialog et Cemos Automatic sont désormais totalement intégrés dans le Cebis. Une glacière d'une capacité de 30 l et un pack d'éclairage à LED à 360° sont disponibles en option. Également en option, la direction Dynamic Steering permet la diminution du nombre de tours de volant de 40 %, pour faciliter les manœuvres.

Des mesures pour optimiser le flux de récolte

Afin d'améliorer encore le transfert de la récolte entre le système de battage et les rotors, les Lexion 7000 et 8000 sont dotées d'un tire-paille segmenté. Grâce à cette nouvelle architecture et aux tôles d'alimentation disposées latéralement et au centre, la matière est encore mieux répartie sur les deux rotors. Le système d'inversion de mouvement de tous les modèles Lexion 2023 est pourvu d'une fonction « alimentation lente ». Cette amélioration permet de prévenir tout pic de charge après l'inversion de mouvement.

Une capacité de trémie supérieure sur tous les modèles

Les Lexion 6600, 6700 et 7600 sont désormais disponibles sur demande avec une trémie d'une capacité respective de 11 000 l, 12 500 l et 13 500 l. À partir de 2023, la 8800 peut être équipée en option d'une trémie de 18 000 l, jusqu'ici réservée à la 8900. Une trémie de 15 000 l est également proposée pour la Lexion 8700, tandis que les versions de 12 500 l et 13 500 l sont désormais disponibles pour la 7700 et les versions inférieures. Les vis de 330 mm et de 420 mm de diamètre peuvent être équipées d'une goulotte orientable.

Trois nouveaux automatismes Cemos

Un nouveau système de mesure des pertes basé sur le dialogue intégré dans Cemos Dialog permet de calibrer avec plus de précision les capteurs de pertes. Autre nouveauté, Cemos Connect, disponible sur tous les modèles Lexion et Trion, vient compléter les fonctions Cemos pour les parcs de machines. Basé sur le principe machine émettrice/machines réceptrices, Cemos Connect exploite les paramètres de réglage de l'une des machines (émettrice) pour les transférer vers une ou plusieurs autres machines (réceptrices). Une machine parfaitement réglée peut désormais servir de référence pour l'ensemble d'un parc.

D'après communiqué



Nouvelle cabine plus spacieuse offrant une meilleure visibilité.

ANTIGERMINATIFS POUR POMMES DE TERRE
- Tous les produits par thermonébulisation
- Appareil pour l'application
- Prestation de service
Tél.: 09 71 16 67 89
COMYN
Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informat concernant le produit. Usage réservé aux professionnels. Agrément PI00313 : application et distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/08/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 336 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.66	3.66	3.66	
		300-350	3.44	3.65	3.51	0.01
		350-400	3.40	3.49	3.46	0.07
		400-450	3.38	3.49	3.44	0.03
	R	300-350	3.40	3.40	3.40	
		350-400	3.43	3.44	3.44	0.19
		400-450	3.24	3.35	3.29	
F	U	300-350	3.32	3.48	3.42	0.23
		350-400	3.24	3.33	3.27	0.00
	R	300-350	3.14	3.25	3.23	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 131 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	3.31	3.31	3.31	0.06
		350-400	3.28	3.28	3.28	0.06
		400-450	3.07	3.36	3.13	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 248 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.51	2.60	2.56	-0.05
	R	+ 500 kg	2.09	2.47	2.36	0.19
F	E	24 à 36 mois	3.51	4.22	3.78	
		- 5 ans	3.25	3.60	3.39	
	U	24 à 36 mois	2.65	3.36	3.05	0.17
		- 5 ans	2.71	3.08	2.85	0.06
		5 à 10 ans	2.62	3.06	2.78	0.07
		+ 10 ans	2.49	2.71	2.59	0.03
	R	24 à 36 mois	2.09	2.66	2.40	0.03
		- 5 ans	2.37	2.67	2.58	0.04
		5 à 10 ans	2.27	2.69	2.55	0.08
		+ 10 ans	2.01	2.47	2.28	0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 715 - Taux de vente : 94 %

Broutards, laitonnes / génisses 18 mois : L'offre est insuffisante pour satisfaire les besoins exprimés pour l'exportation ou pour le marché français. Les cours sont fermes à haussiers et bénéficient de la tendance positive observée dans la viande et de la faiblesse de l'offre.

Vaches / génisses 30 mois : Offre de saison. Les cours se maintiennent et même augmentent de quelques centimes selon les catégories dans les bons sujets. La vente est plus difficile dans les sujets plus âgés et les animaux médiocres à cause du prix de la nourriture pour l'engraissement.

Taureaux : Offre correcte avec une qualité très hétérogène. Tendances à confirmer les prochaines semaines.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/08/2022

Effectif : 196

Broutards :	(365 - 440 kg)	1240 - 1500	3,22 - 3,45
Taurillons :	(410 - 495 kg)	1300 - 1500	3,04 - 3,16
Génisses 24 - 36 mois :	(510 - 770 kg)	1470 - 2390	2,40 - 3,10
Vaches légères :		840 - 1350	
Vaches entre deux :		1420 - 1730	
Vaches lourdes :		1740 - 2560	

Bonne demande en broutards et taurillons à des cours soutenus. Vente globale.
Peu d'apports en femelles, tarifs fermes.
En vaches les sujets lourds et viandés se commercialisent rapidement à des cours facilement reconduits.
Légère baisse en maigres plus nombreuses cette semaine. Peu d'invendus.

Bovins gras : 18

Vaches de viande : 5,22 à 5,36 € kg de viande.

Placement rapide et global à des tarifs fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/08/2022

Effectif : 148

Agneaux gras :	126 - 165	(3,00 - 3,64)
Brebis :	32 - 95	(0,54 - 1,21)

Apports plus restreints cette semaine avec peu de lots invendus. Tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.68	2.78	2.74	-0.01
		5 à 10 ans	2.40	2.64	2.53	-0.09

Effectif global : 116 - Taux de vente : 100 %
Vaches / génisses : Cours légèrement baissier

AUCUNE COTATION

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.10	5.32	5.20	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.20	5.30	5.25	0.00

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 552 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.21	3.51	3.35	-0.10
		de 38 à 44 kg	3.16	3.56	3.39	-0.12
		de 44 à 50 kg	2.93	3.41	3.18	-0.07
		+ de 50 kg	2.83	3.02	2.92	
	R	de 32 à 38 kg	2.97	3.28	3.16	0.69
		de 38 à 44 kg	2.99	3.27	3.14	0.16
		de 44 à 50 kg	2.88	2.94	2.89	0.07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 132 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.22	1.43	1.36	0.05
	R	+ de 60 kg	0.88	1.22	1.07	-0.01
	O	- de 60 kg	0.32	0.75	0.58	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	37.00	90.00	64.00	

Agneaux de boucherie : Présence de nombreux agneaux de qualité moyenne dans les lots qui souffrent de la sécheresse et des excès de chaleur. Les transactions restent calme encore cette semaine en attendant la reprise automnale.

Brebis : Bonnevente et bonne tenue des cours. Aucun invendu. **Béliers :** Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 543 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.17	3.43	3.36	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.41	3.75	3.48	-0.10
		+ de 44 kg	3.11	3.20	3.13	-0.35

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 210 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.81	1.46	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 134 Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	90	100	95	4
	R	25-35 kg	41	88	68	-5

AUCUNE COTATION

Effectif global : 915 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : La chute des cours amorcée il y a 15 jours continue malheureusement, les volumes présentés sont importants pour la saison et la demande bien trop fébrile. À vérifier dans 15 jours, la semaine du 15 août étant une semaine de trêve estivale, le marché est fermé.
Brebis : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 AOUT 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Avec la rentrée, la demande en animaux reste soutenue. Reconduction des cours. Attention aux animaux légers !

Bovins maigres : les cours sont facilement reconduits, dans un contexte de bonne demande.

POLITIQUES

En lien avec la conjoncture climatique de sécheresse critique, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures concernant la PAC : les avances de paiement, qui ont lieu à l'automne, seront augmentées (ce fut déjà le cas les années précédentes), et s'élèveront donc à 70% pour le 1er pilier et à 85% sur l'ICHN.
De plus, une dérogation à l'obligation d'implantation des SIE implantation sera activée, toujours en raison de la sécheresse.

ENVIRONNEMENT

Conformément à ce qui est prévu dans le code de l'environnement (articles L213-19 et L213-19-1), le ministère a ouvert à la consultation du public les textes du 7ème programme d'action nitrates. La FNB a notamment rappelé le besoin de limiter la complexification et d'autoriser une certaine flexibilité aux éleveurs. A la suite de cette concertation et de la publication des textes nationaux, des concertations et consultations se dérouleront en région, dans la perspective d'une entrée en vigueur de ce septième programme en septembre 2023.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le constat est là, les « effets similaires » de loi EGA2 qui doivent s'appliquer aux coopératives sont encore loin d'être effectifs. Les adhérents doivent être informés en amont des ventes des conditions de rémunération, et en particulier du détail des indicateurs utilisés et de leur pondération. Sur le terrain, les premiers éléments montrent que la plupart des coopératives n'ont toujours rien communiqué, et que d'autres n'utilisent pas le coût de production interprofessionnel validé par leur fédération et « calculent » un coût de production totalement arbitraire. La FNB appelle les éleveurs à exiger plus de transparence et de pertinence sur le calcul de cet indicateur, sans quoi il faut saisir le médiateur!

FOCUS

Le 28 juillet, face à la non-rentabilité des énergies renouvelables, la ministre de la transition énergétique, et suite aux annonces du président de la république le 14 juillet, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé plusieurs mesures d'urgences pour accélérer le développement de la production d'énergies renouvelables. Il faudra donc s'attendre à des changements dans les tarifs de rachat pour l'énergie renouvelable électrique et le production de biométhane.

EN REGION

La commission de filière bovins viande organisée par IDELE annuellement se tient ce 31 août dans le laboratoire d'analyse et de technologie de Villers-bocage. L'occasion de partager des résultats d'études, sur des sujets prépondérants sur cette rentrée 2022 : utilisation des co-produits, méthanisation, concurrence entre engraissement – grandes cultures-méthanisation, dynamique et projection démographiques des éleveurs allaitants à 2030 !

FAIT DE LA SEMAINE

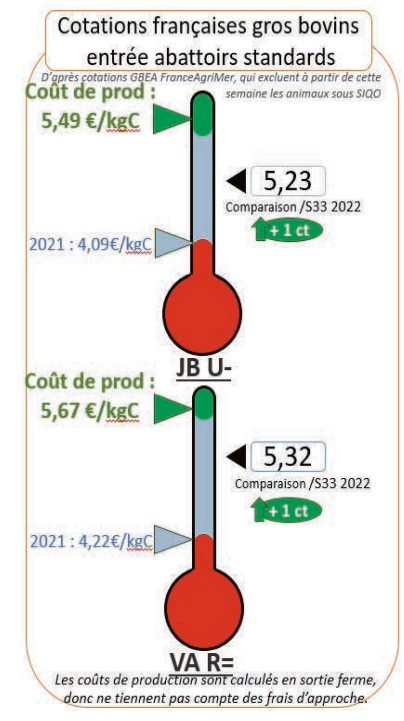
Avec cette nouvelle sécheresse catastrophique, l'élevage ruminant se trouve dans un état d'urgence absolue. L'ampleur de cette sécheresse, dans un contexte inflationniste, met une nouvelle fois les éleveurs dans une situation de crise, et l'accélération de la décapitalisation, déjà dynamique, guette. L'Etat doit en prendre toute la mesure : rappelons que la mise en danger de l'élevage constitue un risque majeur pour la production de viandes et produits laitiers, et pour les paysages et territoires ruraux! → Lien vers le Communiqué de Presse.

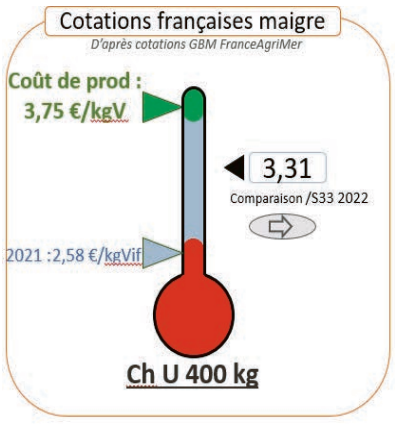
CHIFFRE DE LA SEMAINE

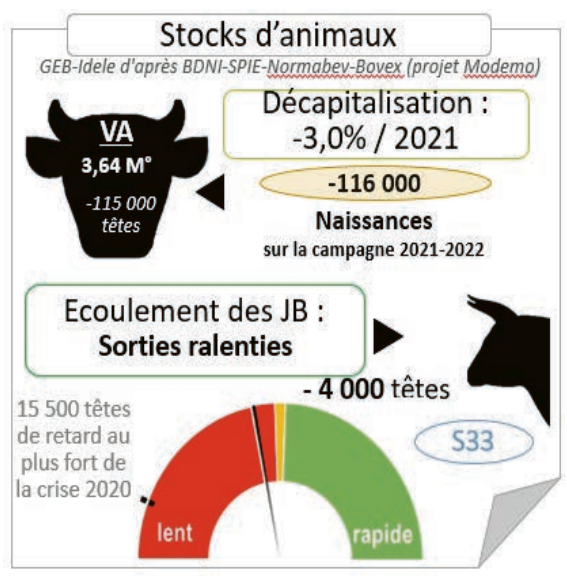
2 à 4 Mds €

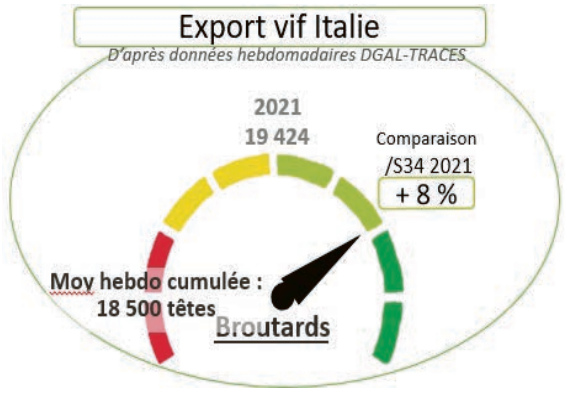
C'est le besoin financier, à l'échelle française, pour compenser la perte de production et les achats futurs d'alimentation liés à la destruction des prairies et des cultures fourragères, pour les éleveurs ruminants.
Ces premiers chiffrages seront affinés en fin de campagne, tenant compte de la météo à venir sur l'automne... même s'il est évident que même avec une météo favorable, la majorité des dégats ne pourra pas être compensée.

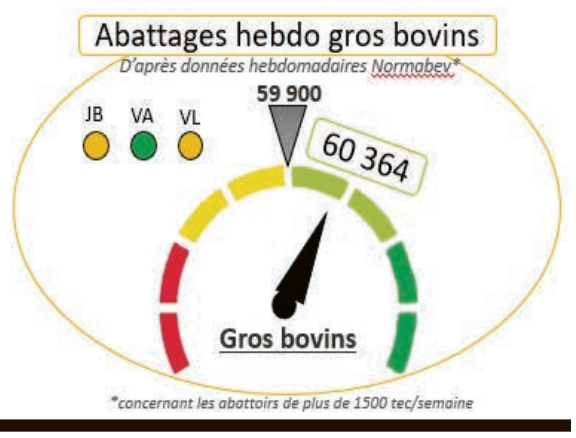
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

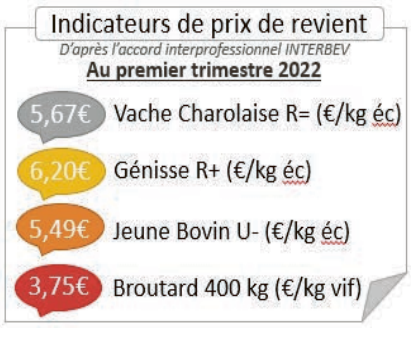














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 35
du 29 août au 4 septembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance est dynamique : les acheteurs font leur rentrée, ils sont nombreux et ont des besoins à couvrir pour l'export. L'Italie et les Pays-Tiers tirent le commerce vers le haut pour les bons lots valablement vaccinés, autour des 350-400 kg. Les cours sont fermes à haussiers en toutes races dans ces catégories. En marchandise moyenne, le tri est plus important. Le placement devient même difficile en sujets non vaccinés. Les cours de ces animaux sont plus discutés. En laitonnes, même si l'offre est un peu plus étoffée, elle ne couvre pas les besoins importants des acheteurs.

Gros bovins maigres : Les volumes restent faibles face à des acheteurs sélectifs, les écarts tarifaires se creusent. La sécheresse a impacté la finition des animaux, le coût de l'aliment est très élevé. Les femelles trop âgées et/ou trop maigres, plus nombreuses cette semaine, sont difficiles à placer et subissent des baisses tarifaires. Inversement, les transactions sont rapides en animaux de qualité à des tarifs fermes à haussiers.

Boucherie : La dynamique de rentrée se poursuit, l'ambiance est bonne et le placement fluide. Les femelles allaitantes bien finies sont recherchées et profitent de hausses tarifaires, notamment en blondes et limousines. Inversement la demande est plus calme en vaches mixtes et laitières : les cours sont encore discutés et difficilement reconduits.

Veaux : L'ambiance commerciale reste tendue : les sorties sont encore importantes mais la demande reste atone. Toutes les catégories sont triées. Les cours accusent de nouvelles baisses, aussi bien en marchandise de moyenne qualité qu'en veaux haut de gamme. En veaux gras sur l'Aveyron, les transactions sont rapides dans une bonne dynamique.

Ovins : Les ventes se réactivent en cette période de rentrée, les acheteurs habituels répondent présents mais restent prudents et sélectifs selon la qualité des lots. Les sujets bien conformés et bien triés trouvent preneur facilement à des cours en légère progression. La marchandise moyenne est plus difficile à placer. En brebis, les tarifs sont fermes à haussiers.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Someca DA 50 BE fendeuse à bois 700 euros.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

89 - Vends semoir Sulky GC Trameline 4 m., jalonage électrique, TBE, 1 000 euros (3502)
✆ 06 83 41 16 13

Récolte Traitement

38 - Vends pulve Rau 1000 l rampe 12m fer électrique TBE prix à débattre faire offre.
✆ 06 71 80 60 66

Divers

21 - Cause cessation d'activité vend : andaineur Kuhn 7501, vis à grain sur chariot L. 10 m., diam. 200, vibro Packer + semoir Kuhn 3 m., distributeur engrais Kuhn 2 sacs + aplatisseur (3406)
✆ 06 81 80 68 23

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses,chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (3401)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends piquets de clôture électrique en fer (3501)
✆ 06 82 66 55 60

38 - Vends bac à pierres cause cessation d'utilisation idéal pour petit producteur de noix.
✆ 06 84 45 08 41

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends Karcher neuf 200 bar sur 380 volt 1600 euros.
✆ 06 31 80 13 93

42 - Vends poêle à bois Rosières, bûche 50 cm, cornet 15 cm, prix à débattre + épandeur fumier Krone 3 T, TBE, prix à débattre. Dépt 69.
✆ 06 87 77 09 88

42 - Vends cse cess. fauch. cond. Kuhn portée 2,40 m + charrues Huard 5 et 4 corps + cult. 13 dents avec roul. + sem. Nodet 21 R. sabot + pulvé Berthoud 9m, 600 L + cornadis veaux av. porte sceau 17 p. + cornadis gén. 6m, 12p.
✆ 06 62 80 13 75

57 - Vends relevage semoir Portacourt, 2 vérins adaptation herse Kuhn, jante 10 trous pour pneus 28.1 R 26 ou 750/70 R26.
✆ 06 83 28 38 00

Elevage

07 - Elevage caprin saaneen : vends 14 boucs nés 09-21: 180€/bouc, 2 nés 09-17: 120€/bouc, 1 né 09-19 : 160€. Chèvres au lait âgées de 2 à 5 ans : 150€/chèvre. Elevage indemne CAEV, suivi gestion sanitaire GDS, CL, Capgènes, vacciné fièvre Q, animaux écornés.
✆ 06 82 14 98 01

58 - Vends Louve TBE, servi une saison (3402)
✆ 06 82 18 87 89

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends Renault Master L2 H2, 97 000 km, très bon état (2001).
✆ 04 78 81 85 79

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends enrubanné 1ère coupe 2022 excellente qualité mélange suisse + trèfles 60 euros/B.
✆ 06 89 95 29 95

01 - Vends enrubannage luzerne 2022 bonne qualité certifié bio prix départ ferme 80 euros ht.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Vends foin en bottes rondes diam 125 prix 90 euros/T ; paille en bottes rondes diam 135 prix 100 euros/T.
✆ 06 28 35 74 55

01 - Vends maïs ensilage 2021 en silo 280 m3 et une parcelle de 18ha30 et enrubannage 2022.
✆ 06 40 18 07 28

FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ



VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m - 3 m et 4m

MUR L
4 dimensions :
• 2.05 m
• 2.45 m
• 3.05 m
• 3.75 m NOUVEAU

MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m

RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• 80 x 250 x 153
Existe en version couloir
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport

"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute

Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

Le calculateur PMG fiber control
COMPTEZ / PESEZ 1000 graines de céréales...
en 1 SEULE OPÉRATION
RAPIDE & PRÉCIS



3 ANS* YEAR GARANTIE GARANTEE
Très vite amortissable
448 €HT
GODÉ
00 33 3 23 66 20 05
E.mail : julien@gode.fr

01 - Vends 2000 bottes rondes enrubannées herbe sorgho - livré ou départ région Bourg en Bresse.
✆ 07 77 70 75 79

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

38 - Vends foin montagne balles rondes diam 120 bonne qualité, 100 balles.
✆ 06 19 39 27 95

38 - Vends vendange sur pieds environ 10 ares
✆ 06 79 23 33 98

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends foin 2021/2022, qualité extra, bottes carrées 90 x 120 (3403)
✆ 07 71 72 70 76

Fourrage

01 - Biziat vend 39T foin bio récolte 2021, PN, BR 120x120 prix 110 euros/T, bonne condition récolte.
✆ 06 83 25 57 22

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettre capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

21 - Vends 10 ha maïs sur pied + 200 BR de foin de pré, trèfle, luzerne + enrubannée trèfle RGI (3503)
✆ 06 83 59 60 13

69 - Vends foin et paille 2021 bottes carrées, bonne qualité - Luzerne 1ère et 2ème coupe. Livraison par 10 T.
✆ 04 74 00 30 70

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Location

Agricole

26 - Cherche 3 à 7 ha à louer pendant 2 ans environs Orange, Valréas, Montélimar.
✆ 06 80 23 96 19

89 - Puisaye à céder ferme élevage charolais, reprise matériel, cheptel, stabul. (3405)
✆ 06 33 10 52 08

Emploi

Offre

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés, environ 12 jours fin août.
✆ 06 75 41 23 15
ou 07 82 10 85 11

69 - Ch. vendeur en fruits et légumes, trois marchés par semaine (Lyon et Craponne), de 6 h à 13 h.
✆ 06 85 16 40 97

Mariage

89 - Agriculteur 59 ans recherche jeune femme pour vie à 2. Écrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1rue des Coulots
✆ 21110 Bretenière (3203)

Animaux

Bovin

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
VENTE DE BOVINS
FORMES OU CULARDS
MARDI 20 SEPTEMBRE
À 14 H
Inscriptions jusqu'au mardi 13/09 à 17 h au 03 86 84 28 75

03 - Vends taureau HBC 30 mois pedigree intéressant fils Jazz petit-fils Frivole.
✆ 06 79 39 42 44

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais Manière 21140 Courcelles les Semur vend mâles, vaches gestantes, génisses, embryons avec et sans cornes HBC (3404)
✆ 06 87 17 70 58

38 - Cause surnombre vend génisse race Montbéliarde père Onemillion née le 22/07/2022 prix à débattre.
✆ 06 71 90 79 44

71 - Vends génisses montbéliardes, 1 an, pour élevage IBR A.
✆ 06 80 08 78 45

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

01 - Biziat, cause retraite, A retenir : 80 chèvres AB libres décembre 2022, échographies réalisées pour mises bas janv/Fév. 2023. Reprise débouchés : marché, magasin prod., magasins+matériel fromagerie et élevage.
✆ 06 47 16 50 70
ou 06 83 25 57 22

42 - Vends 15 chevrettes alpines et saanen, indemnes de CAEV nées entre le 15 janvier et le 20 février sevrées, écornées prêtes à saillir.
✆ 06 88 18 98 47

73 - Vends 3 boucs alpins issus d'IA, écornés, bonne génétique.
✆ 06 15 72 23 17

Ovin

42 - Vends bélier croisé Ile-de-France, 2,5 ans 150 €.
✆ 04 77 20 81 69

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy (3504)
✆ 03 86 58 36 05

71 - Négociant achète agneaux gras, agneaux à angraisser, brebis de réforme, paiement comptant.
✆ 09 71 27 88 01

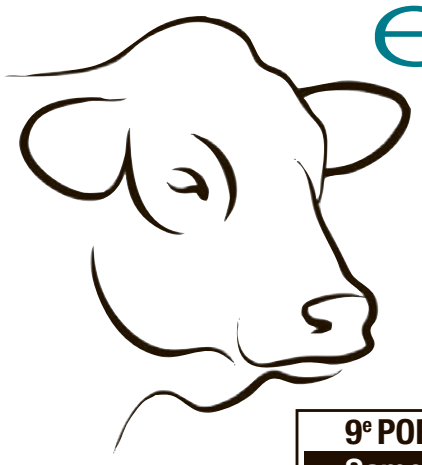
Chien

38 - Vends 4 chiots Griffon bleu de Gascogne croisé Rouge de Provence 2 mois 1/2 non LOF parent extra sanglier mère LOF 66B620293/0 n°249CSH.
✆ 06 88 98 67 33

42 - A réserver 4 chiots type Berger Allemand. N° mère 250269811597762, puce vacc., dispo le 30/09.
✆ 06 81 47 85 94

74 - Vends 7 chiots Border Collie M/F, non LOF, nés le 09/06/2022, mère N° 250269811820447.
✆ 06 81 57 34 42 HR

PORTES OUVERTES élevage



Vente Reproducteur
16 septembre 2022
Veaux - 18 mois - Adultes
Valentin FASSIER
Élevage charolais HBC depuis 1876
Sampanges - 58470 GIMOUILLE
06 45 50 00 01

9e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages
Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, sans cornes et génotypés.
Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA
• EARL Dominique Compot
Les Nolats - 58 Thianges
06 03 59 84 26 (naisseur d'outremer)
• François Bouché
La prairie - 58 Cercy-la-Tour
06 16 07 54 55
(présentation de 20 produits de Picasso P)

GAEC DES MORILLATS
ÉLEVAGE DUVERNOY
PORTES ouvertes
2, 3 et 4 SEPTEMBRE
40 VEAUX REPRODUCTEURS
TAUREAUX 2 ANS
HBC - TGS - Prix raisonnable
Le meilleur accueil vous sera réservé
LES MORILLATS
58360 Préporché
Tél. : 06 33 49 46 88

Vendredi 9 - Samedi 10 - Dimanche 11 sept. 2022
Exposition Vente
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny - 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
EARL BAUDIN Sophie & François (HBC) - 06 87 57 81 81 ou 06 35 55 32 12
Garanties sanitaires - Livraison assurée - Le meilleur accueil vous sera réservé

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTES 2023



1ER ASSUREUR DU MONDE AGRICOLE

QUI MIEUX QUE GROUPAMA COMME INTERLOCUTEUR AGRÉÉ POUR LA GESTION DE VOS RISQUES CLIMATIQUES SUR RÉCOLTES ?

Le régime des calamités agricoles tel qu'il existe aujourd'hui disparaîtra pour être intégré dans le nouveau dispositif de gestion des risques.
Faire le choix d'un interlocuteur unique avec une expertise solide de l'assurance récoltes est primordial.

COMPRENDRE ET VOUS FACILITER L'ASSURANCE RÉCOLTES

La loi de réforme de l'assurance multirisque climatique a été adoptée le 2 mars 2022 et entrera en vigueur courant 2023.

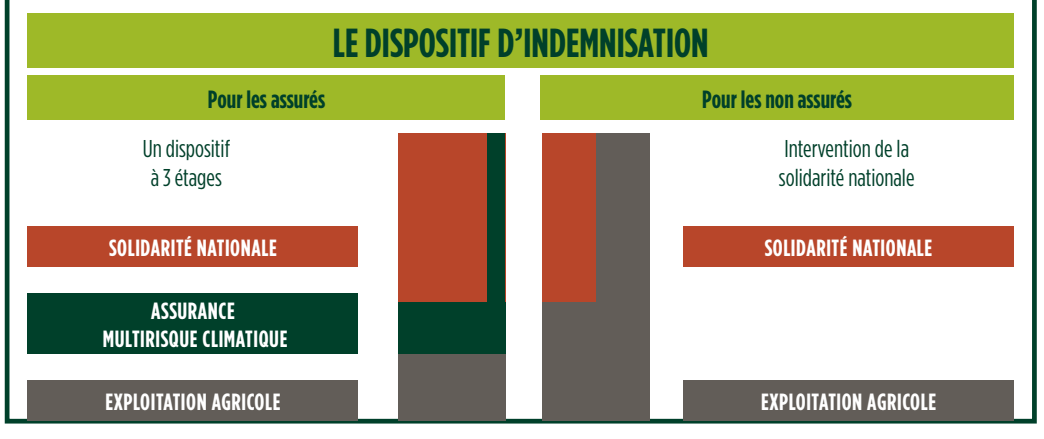
Elle est basée sur deux principes majeurs :

- une plus juste répartition entre une prise en charge privée (votre assureur) et une prise en charge publique (l'État) par le Fonds national de solidarité.
- la désignation d'un interlocuteur agréé.

Flashez ce code pour découvrir l'essentiel de la réforme des risques climatiques en vidéo et complétez le formulaire pour désigner Groupama.

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER GROUPAMA SPÉCIALISÉ EN AGRICULTURE

GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE À 100% !



Que vous soyez assuré ou non pour vos récoltes, **choisir Groupama comme interlocuteur agréé,** c'est le choix d'un savoir-faire unique pour gérer vos déclarations, évaluations et indemnisations avec les Pouvoirs publics.

groupama-agri.fr

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédit photo : © Shutterstock - 06/2022

Groupama
la vraie vie s'assure ici

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLARA

SARL unipersonnelle au capital de 2000 €
Siège Social : 16 Avenue de la République
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
520732306 RCS de DIJON

L'associé unique, en date du 11/08/2022, a décidé de transférer le siège social au 40D Avenue de la République 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, à compter du 11/08/2022.
Mention au RCS de DIJON

AL22003805

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

GROUPEMENT DES MEDECINS VALMY

Groupement d'intérêt économique
régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967
Siège : Les Terrasses de l'Europe, entrée B,
11 Rue Lounès Matoub,
21000 DIJON
RCS DIJON 319 569 992

Par AGO du 22/06/2022 les membres du groupement ont nommé la SAS MF PERRIN AUDIT CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE, représentée par Madame PERRIN Marie-France en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Mme Marie-France PERRIN, et pour une durée de 6 années.
L'AGO a également constaté la démission du Dr Philippe ADELVING de ses fonctions d'administrateur et a nommé le Dr Thomas BIEVRE, Maison médicale Valmy, 4 Rue Lounes Matoub 21000 en qualité de nouvel administrateur.
Dépôt légal au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22003820

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ETABLISSEMENTS LUCIEN BRESSON

Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : SAULON LA CHAPELLE
(21910)
015 950 033 RCS DIJON

Aux termes d'un acte valant décision collective des associés en date du 30 juin 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, avec effet au 1er juillet 2022, et pour une durée indéterminée :
- Monsieur Damien RACLE, demeurant 5-7 rue d'Auxonne – 21000 DIJON,
- Madame Coraline RACLE, demeurant 23 rue de la Chapelle de Grandmont – 71270 PIERRE DE BRESSE.
Pour avis
Le Président

AL22003825

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALLEMA

Société à responsabilité limitée
au capital de 174.000 euros
Siège social :
3 Rue des Cornots
21110 MARLIENS
RCS DIJON 793 927 427

DAU du 02.06.2022
La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.
La société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.
En fin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003826

TRANSFORMATION

Le 30/06/2022, l'AGE de la SARL LIT DE VINS, capital 55 000euros, Zone Artisanale Le Saule 21220 BROCHON, 421428566 RCS DIJON, a transformé la société en SAS à la même date. Dénomination, siège, durée, date de clôture de l'exercice, capital, n'ont pas été modifiés. L'objet social a été étendu aux activités d'entretien des espaces verts et bâtiments. Participation aux décisions sur justification d'identité et d'inscription en compte des actions. Une action vaut une voix. Cession d'actions, sauf entre associés, soumise à agrément. Didier et Lionnel PETITCOLAS demeurant respectivement 21 Rue de Gevrey, 21220 ST PHILIBERT et 34 Rue Pasteur, 21000 DIJON ont cessé leurs fonctions de cogérant et sont devenus directeurs généraux. Président : SARL CHR INVEST, capital 20 000 euros, ZAA Le Saule 21220 BROCHON, RCS DIJON 527 910 533.

AL22003829

DÉNOMINATION SOCIALE

E.A.R.L. DOMAINE R. ET P. BOULEY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 8 800 Euros
Siège Social : Place de l'Eglise -
21190 VOLNAY
390 065 910 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er août 2022 a décidé de remplacer sa dénomination sociale à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : DOMAINE R. ET P. BOULEY
Nouvelle mention : DOMAINE PIERRICK BOULEY
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS
La gérance

AL22003832

FIDAL
10 route de l'Aviation - CS 30094
54602 Villers lès Nancy Cedex
Tél. 03.83.41 54 15

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCCV VILLA MARTINA

Société civile de construction-vente
au capital de 1.000 €
Siège social : 1, route de Genlis
21110 Longecourt-en-Plaine
910.896.968 RCS Dijon

Des décisions unanimes des associés en date du 18 août 2022, il a été décidé d'ajouter dans l'objet social l'activité d'achat-revente de biens et droits immobiliers.
Pour avis

AL22003838

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GUITON ET COMPAGNIE

SAS
Capital : 100.000 euros
Siège social : 3 rue du Point du Jour
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
RCS DIJON n°750159071

Aux termes d'une décision du Président du 8 juillet 2022, la société HLGM, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 35 rue Garibaldi 71100 CHALON SUR SAONE, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 915303176, représentée par Cyrille GODEY a été nommée Directrice Générale de la Société à compter du 8 juillet 22, pour une durée indéterminée.Il en sera fait mention au RCS de DIJON.Pour avis,

AL22003844

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GFA DOMAINE DES CHEZEAUX

au capital de 987 259,84 €
Siège social : 8, rue Yves de Poisey -
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
323 824 649 R.C.S. DIJON

L'AGE du 22 Août 2022 a décidé :
- d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation viticole et de supprimer l'interdiction d'exploitation directe des biens détenus par le Groupement, de sorte que ce dernier puisse aussi bien donner en location ses biens pour exploiter et/ou les exploiter directement à compter du 22/08/2022,
- de proroger la durée du Groupement de 99 années à compter du 01/01/2032 jusqu'au 31/12/2131.
Les articles 2 et 5 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL22003848

AVIS DE TRANSFORMATION

CLOVIENE

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS : DIJON 519 710 883

L'associée unique a décidé le 30 juin 2022 la transformation de la Société CLOVIENE en société par actions simplifiée à compter du même jour.
La dénomination de la Société, son objet social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des statuts, soit à la majorité de 50 % des voix plus une des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, avec prise en compte des voix du cédant.
Madame Sandrine REGNAULT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Présidente : HOLDESAND, 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY (RCS : DIJON 504 624 784)
Directeurs généraux : Monsieur Denis REGNAULT & Madame Sandrine REGNAULT, demeurant ensemble 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
Pour avis
La Présidente

AL22003849

AVIS DE TRANSFORMATION

OLMAVIER

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS : DIJON 388 104 754

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022 ; a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
L'article 2 « objet social » des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :
Article 2 – Objet
La Société a pour objet :
L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à MONTBARD (21500) rue Saint Roch, sous l'enseigne : NETTO.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité, pendant une période de quinze ans au moins.
Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi qu'aux cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.
Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'assemblée générale extraordinaire.
Toutefois, si l'opération a pour effet de ramener la participation, directe ou indirecte, du Président en dessous du seuil fixé par l'article 16 alinéa 1, l'agrément est requis (50% ou moins de 50%).
Madame Sandrine REGNAULT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Présidente : HOLDESAND, 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY (RCS : DIJON 504 624 784)
Directeurs généraux : Monsieur Denis REGNAULT & Madame Sandrine REGNAULT, demeurant ensemble 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
Pour avis
La Présidente

AL22003850

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIFLE

Société par actions simplifiée
au capital de 87.168 euros
Siège social : Rue de la Charme
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS : DIJON 809 426 653

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 mai 2021 et le mandat de la société LDS AUDIT (commissaires aux comptes Titulaire) et de la société RGA (commissaire aux comptes suppléant) étant arrivé à expiration, il a été décidé de ne procéder ni au renouvellement ni au remplacement des commissaires aux comptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL22003851

CHANGEMENT DE GÉRANT

2 PF INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 39 rue de la Gare
21190 MEURSAULT
SIREN 809 057 375 - RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrick FOURNIER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Patricia FOURNIER, demeurant 39 rue de la Gare 21190 MEURSAULT, pour une durée Sans limitation de durée à compter du même jour. Pour avis - La Gérance

AL22003853

CHANGEMENT DE GÉRANT

BONNEFOY-FOURNIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 39 rue de la Gare
21190 MEURSAULT
SIREN 426 650 024 - RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrick FOURNIER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Patricia FOURNIER, demeurant 39 rue de la Gare 21190 MEURSAULT, pour une durée illimitée à compter du 30 juin
Pour avis - La Gérance

AL22003854

TRANSFORMATION

PS CONCEPT

Société à responsabilité limitée
transformée en SAS
au capital de 200 000 euros
Siège social
5 Rue du Régiment de Bourgogne
Bâtiment A entrée 1 A
21200 BEAUNE
DIJON RCS 500 436 928

Transformation
Aux termes d'une décision d'associée unique en date du08/07/2022, il résulte que la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 08/07/2022.
Ces différentes décisions collectives entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme
Ancienne mention : société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : société par actions simplifiée
Administration
Ancienne mention :
Gérant : PIOT Francis Jacques, de nationalité française, né le 27/07/1957 à GIROMAGNY (90) et domicilié à BEAUNE (21),167 Rue des Granges de Citeaux
Nouvelle mention :
Présidente : MADELOR, SAS au capital de 18 044 euros, dontl e siège social est à LES BEAUNE (21), 5 Rue du Régiment de Bourgogne et immatriculée auprès du RCS de DIJON sous le numéro B : 433 222 817.
Admission aux assemblées
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Mutation de titres sociaux
Toute mutation à titre onéreux ou gratuit entre associés ouau profit d'un descendant d'un associé est libre.
Toute mutation à titre onéreux ou gratuit au profit d'un tiers est soumise à une procédure de préemption et d'agrément.
Pour avis et mention
La présidente

AL22003864

TRANSFORMATION

2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE -

Sigle 2AD BFCSociété par actions simplifiée
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 21200 LEVERNOIS -
Zone Artisanale Les Bonnes Filles
849 342 407 R.C.S. DIJON

Aux termes de ses décisions en date du 31 mars 2022,l'associée unique de la société sus-désignée a décidé, avec effet à compter du même jour, de transformer la société en société par actions simplifiée, d'actualiser l'objet social et de nommer en qualité de Président de la société, la société 2 A D (402 042 634 RCS COLMAR).
D'où les modifications suivantes apportées aux mentions antérieurement publiées, ainsi que la publication des mentions nouvelles suivantes :
Forme
Ancienne mention : société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Objet social
- Ancienne mention : l'achat, la vente, la location,l'installation, l'exploitation, la diffusion, la distribution, l'importation et l'exportation et l'entretien de tout matériel de distribution automatique de toutes boissons chaudes et froides, confiseries, snacking et sandwichs, de fontaines à eau et de machines à café, ainsi que le négoce, sous toutes ses formes, en gros ou au détail,des produits y afférents
- Nouvelle mention : l'achat, la vente, l'exploitation directe, la location, l'installation et l'entretien de tous distributeurs automatiques, machines à café, fontaines à boissons ; la distribution de tous produits de remplissage,de tous emballages et articles s'y rapportant ; la torréfaction, le négoce sous toutes ses formes, en gros et/ou au détail, de cafés, de thés, de boissons cacaotées,de tous produits alimentaires ou non alimentaires, ainsi que de tous articles et accessoires s'y rapportant, la dégustation sur place et la vente à emporter ; la restauration sous toutes ses formes, l'exploitation de salons de thé.
Direction
- Ancienne mention : Monsieur Daniel GEORGES, Gérant,demeurant à 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE - 17, Grand-Rue des Près.
- Nouvelle mention : La société 2 A D, Président, société par actions simplifiée au capital de 100 000 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE - 17, Grand-Rue des Prés, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 402 042 634.
Admission aux assemblées
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et dès lors que ses titres sont inscrits en compte ouvert à son nom au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions.
Transmission des actions
La transmission des actions de l'associé unique est libre,ainsi que celle entre associés. Toutes autres transmissions,au profit du conjoint, d'un ascendant, d'un descendant ou d'un tiers, volontaires ou forcées, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, y compris en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux et alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent pour devenir définitives, être autorisées par décision collective extraordinaire des associés, le cédant prenant part au vote.
Pour avis,
Le Président

AL22003870

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI GAILLARD

SCIau capital de 45 734,71 €
Siège social : 37 Rue de Gray
21310 MIREBEAU SUR BEZE
418 756 615 RCS DIJON

Selon délibération du 01/08/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 37 Rue de Gray - 21310 MIREBEAU SUR BEZE au 3 B Rue de la Croix Michaut - 21310 BEZOUOTTE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Modification sera faite au GTC de DIJON.

AL22003878

TRANSFORMATION

DOMAINE RAPET FRANCOIS ET FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 1 Rue sous le Château
21190 SAINT ROMAIN
399 923 143 RCS DIJON

Suivant délibération du 29 juillet 2022, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 29 juillet 2022, sans création d'un être moral nouveau.Le capital social, la dénomination sociale et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :
L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué.
GERANCE : M. Jean-François RAPET demeurant 1 Rue sous le Château – 21190 SAINT-ROMAIN CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL22003885

// GÉRANCE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 20 juillet 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement des Impôts de DIJON 1 le 27 juillet 2022 ; dossier 2022 00071209, référence 2104P01 2022 A 02501
La société GEOGANE, SARL au capital de 2.003.610 euros, dont le siège social est situé 14 B rue de Moissey 21130 AUXONNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 454 073 412, représentée par Monsieur David DROMARD
A CEDE
à la société SEGEO, SAS au capital de 210.000 euros, dont le siège social est situé 14 rue François Mitterrand – 21120 IS SUR TILLE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 879 149 029, représentée par la SARL GEOGANE, présidenteun fonds de commerce de blanchisserie et laverie sis et exploité à IS SUR TILLE (21120) 14 rue François mitterrand, moyennant le prix de 15.000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 20 juillet 2022.
L'acquéreur est immatriculé au RCS de DIJON.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de JURISTES ASSOCIES BFC, 4 A rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON
Pour avis

AL22003822

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Groupement Foncier Agricole de GFA DE LA TRUITELLE, Société civile en liquidation au capital de 1 200 euros dont le siège social est AISEY SUR SEINE 21400 Hameau de la Chouette et le siège de liquidation au Chemin de la Feuillée 214000 CHATILLON-SUR-SEINE, immat. RCS DIJON sous le numéro 794 757 120. L'AGO réunie le 30/06/2022, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Séverine SAMBROTTA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.

AL22003830

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

E.A.R.L DE LA CORVEE

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
au capital de 55 842,07 Euros
Siège social : Hameau de Nuas -
PAINBLANC -
21360 BLIGNY SUR OUCHE
351 042 213 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 août 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Hélène MOINGEON, demeurant Hameau de Nuas - PAINBLANC - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Nuas - PAINBLANC - 21360 BLIGNY SUR OUCHE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL22003860

DISSOLUTION

AMJ IMMO

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 70 rue de Strasbourg
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
832 151 484 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 26/08/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/08/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Mathieu RYFF demeurant 17 rue de Montboulon, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 70 rue de Strasbourg 89000 AUXERRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22003865

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 29/08/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MONTIGNY-SUR-AUBE: Terres, prés, bois et vergers - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant - Vente des 2/10ème des droits indivis en pleine propriété de l'ensemble des parcelles
35 ha 02 a 78 ca
- Les herbues: ZW-1(J)-1(K)-2(J)-2(K)-2(L) - Les sables: ZE-10(A)-10(B) - Maugras: ZX-4(A)-4(B) - Pres des voyers: ZT-14(J)-14(K)-16(J)-16(K)
MIMEURE: Terre et pré - Urbanisme : La commune est couverte par une carte communale - Objectif : Maintien de l'exploitant
1 ha 32 a 70 ca
- Les coues: A-319-320
RECEY-SUR-OURCE: Pré et bois - Urbanisme : RNU - Libre après levée des récoltes 2022
93 a 80 ca
- Le commelun: C-146
LEUGLAY: Terres et landes - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après levée des récoltes 2022
29 ha 64 a 60 ca
- La maison neuve: B-13-14-17(J)-17(K)-18
RECEY-SUR-OURCE: Prés, terres, bois, landes et sol - Urbanisme : RNU - Libre après levée des récoltes 2022 à l'exception du bâtiment (occupé jusqu'au 30/04/2023)
162 ha 52 a 68 ca
- Au dessus des hautes roche: C-153 - Bas des fontaines: E-22 - Beaurichard: D-70 - Chaipe more: C-363-367[67]-370-404[380](J)-404[380](K)-406[383] - Chate meriquet: C-202 - Combe bonnette: C-124-125-126-127-128
- Combe michotte: A-2-3-7-8-11-12 - Combe vaudemonge: A-24 - Cote desormes: B-190 - Coteaux des regains: E-12 - Cotes d arce: D-3-7-8-199[6](A)-199[6](Z) - Cotte feu: A-158-160-161-167 - Courcelon: C-87-99-100-101-103(J)-103(K)-111-112-113-114-115 (avec bâtiment)
118-121-122-123-430[89]-432[91]-433[92]-435[93] - Crais de couard: A-46-49 - Creuse: D-137 - Creusot: D-75-89-94 - Derriere foiseuil: B-99 - Devant les brosses: D-26-27(J)-27(K) - En courcelles: B-152
- En grame: E-71-72-73-74-75-76 - En parfondevaux: C-138 - En rocheboeuf: E-9-10 - Es fosses: E-45 - Fontaine rose: C-51-54 - Grandes locheres: C-240-245 - La belle epine: C-140-142-143-144-145 - La carriere: D-132
- La commune: D-118 - La guette: D-29(J)-29(K)-30(Z)-30(AJ)-30(AK)-30(AL) - Le chativet: C-68-69 - Le commelun: C-148 - Le pre humbert: C-65 - Les roulottes: A-115 - Meleignot: A-13-16 - Mont des chenes: ZB-7
- Pierre bouteillere: D-190-191 E-182 - Plain de la guette: D-31-32 - Pont charroy: E-249-250-251-255-256-258-259(J)-259(K)-260-262 - Pre marat: A-55-56-57-64-65 - Pre racout: E-131-151-152-160-168-177
- Roches de fontaine rose: C-40 - Sous chate: C-233 - Sous foiseuil: B-85 - Sur creusot: D-33-34-36-37-40-41-43(J)-43(K)-45-49 - Sur la fontaine jarot: D-99-100 - Tete de l eguillotte: C-18-19 - Veningot: D-58-61-62
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19/09/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003872

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 août 2022, à dijon.
Dénomination : psycab 21.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Siège social : 15 bis Cours Général de Gaulle, 21002 Dijon.
Objet : - L'exercice de la profession de psychologue clinicien et de psychothérapeute, à vocation thérapeutique, notamment dans les domaines de la psychothérapie et de la psychanalyse.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Thierry MANSOT, demeurant 16 rue du colonnel moll, 21000 Dijon
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL22003819

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 24/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
M&B'S INTERNATIONAL REALTY
Siège Social : 17E rue Caroline Aigle 21000 DIJON
Capital : 100 €
Activités principales : Conseil en systèmes et logiciels informatiques (6202A)
Durée : 99 ans
Président : Mme ZGHIGHAD Raja 17E rue Caroline Aigle 21000 DIJON
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22003839

ANNONCES LÉGALES

SCI LES BERMOUTES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juillet 2022, il a été constitué une société civile immobilière :
Dénomination sociale : SCI LES BERMOUTES.
Forme : Société Civile Immobilière.
Objet : Acquisition, construction, administration, gestion de la résidence principales des associés personnes physiques et location de tous les immeubles.
Capital : 2 000 €.
Siège social : Avenue Eugène Spuller, chemin de Carouge, 21340 NOLAY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 2 000 €.
Gérant : Mme Clotilde BERGERET demeurant à NOLAY (21340) 2 cours Michaud, et M. Cyril MOUTARD demaurant à NOLAY (21340) 7 rue d'Aumont.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité dans tous les cas.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL22003882

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION EN GAEC

EARL DES JARDINS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 391 000 euros
10 rue Porte Dessous - 58190 AMAZY
RCS NEVERS : 791 883 986

Par AGE du 1er juillet 2022, l'EARL DES JARDINS a été transformée en un GAEC à effet du 1er juillet 2022, disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DES JARDINS
SIEGE SOCIAL : 10 rue de la Porte Dessous 58190 AMAZY
GERANTS : Mrs RELUT Stéphane et Guillaume demeurant 10 rue de la Porte Dessous 58190 AMAZY
CAPITAL SOCIAL : 391 000 euros divisé en 3 910 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : Inscription modificative au RCS de Nevers
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 8 juin 2022. Pour avis, la gérance

AL22003713

AVIS MODIFICATIF

SAS A.D. PRESTAGRI

Société commerciale au capital de 15 000 €
Route de Corvol – 58210 CHAMPLEMY
913 248 118 RCS NEVERS

Par PVAGE du 1/08/22, les associés ont accepté que Alexandre DENISE, demeurant Route de Corvol – 58210 CHAMPLEMY, devienne Directeur Général pour une durée indéterminée.

AL22003895

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CHARON

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200.000 euros
Siège social : CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre)
Lieudit « Beauregard »
RCS NEVERS : 533 348 959

DECISION du 30/06/2022 DATE D'EFFET : 01/07/2022
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Gérant : - Monsieur Yvan CHARON demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) - 5 rue des Groseilliers
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Président : Monsieur Yvan CHARON demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) - 5 rue des Groseilliers
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreuses, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.
Pour avis

AL22003836

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau

MODIFICATION DU CAPITAL

LIEVRE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 41 072 euros
Siège social
Rue Delangle58210 VARZY
RCS NEVERS 379 308 794

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juillet 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 26 août 2022 le capital social a été réduit d'une somme de 46 928 euros, pour être ramené de 88 000 euros à 41 072 euros par rachat et annulation de 2933 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (88 000 €).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à QUARANTE ET UN MILLE SOIXANTE DOUZE EUROS (41 072 €).»
Pour avis
La Gérance

AL22003868

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

S.L.C.

Société civile immobilière
au capital de 106.740 €
Siège social à CLAMECY (Nièvre),
2 rue du Grand Marché
RCS NEVERS 423 894 740

Suivant acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY en date du 2 avril 2022, il a été constaté la nomination en qualité de gérant de Monsieur Robert DUCREUX,-demeurant à CLAMECY (Nièvre), chemin du Cordier avec effet le même jour, en remplacement de Monsieur Gilles CHENET et Madame Géraldine CHENET, démissionnaires.
Pour avis.

AL22003869

// GÉRANCE

FiDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE FUSION - AUGMENTATION ET REDUCTION DE CAPITAL

COPIEFAX
Société par actions simplifiée
au capital de 75.000 €
Siège social : 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
385 244 009 RCS NEVERS

Suivant acte s.s.p en date du 15 Juin 2022, « «BOURDILLAT FINANCES», SAS au capital de 247.270 € dont le siège est à VARENNES VAUZELLES (58) – 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 480.233.857 a fait apport, à titre de fusion, à « COPIEFAX », de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux au 31 DECEMBRE 2021, pour une valeur de 770.671 € et moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif pour une valeur de 32.449 € soit un actif net de 738.222 €.
Pour rémunérer cet apport, « COPIEFAX » a augmenté son capital de 19.455 € pour le porter de 75.000 € à 94.455 € par l'émission de 38.910 parts nouvelles de 0,50 € chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés de « BOURDILLAT FINANCES » à raison de 1,6721 parts « COPIEFAX » pour 1 action « BOURDILLAT FINANCES».
La société absorbante ayant reçu 150.000 de ses propres parts avec l'actif apporté, elle a décidé l'annulation desdites parts et la réduction corrélative de son capital d'une somme de 75.000 € le ramenant ainsi de 94.455 € à 19.455 € divisé en 38.910 parts de 0,50 € chacune.
La prime de fusion globale de fusion s'élève à 718.667,70 €. Compte tenu de l'annulation des titres, il a été imputé sur cette prime de fusion une somme de 572.270 € la ramenant à 146.397,70 €.
La fusion est définitive au 29 Juillet 2022, avec effet, sur le plan fiscal et comptable au 1er Janvier 2022 et sur le plan juridique, au 29 Juillet 2022, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée de « COPIEFAX » en date du 29 Juillet 2022.
A cette même date, il a été également décidé :
- D'augmenter le capital d'une somme de 55.545 € afin de le porter à 75.000 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et élévation de la valeur nominale de chaque part de 0,50 € à 1,927 €.
- de modifier les articles 6 et 7 des statuts
- de refondre en totalité le pacte social

AL22003879

// VENTE AUX ENCHÈRES

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AMIABLE

La vente aura lieu en l'étude de Me S. KOWAL, Notaire à CORBIGNY (58), au plus offrant et dernier enchérisseur, le :
MARDI 11 OCTOBRE 2022, à 14H30
A la requête des Consorts SALE,
Il sera procédé, après accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente aux enchères publiques amiable des biens :
LOT UNIQUE : Commune d'EPIRY (58800)
Parcelles de pré : A n°38 (0ha 80a 40ca) / A 121 (1ha 36a69ca) Total : 2ha 17a 09ca
MISE A PRIX : DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €)
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude de Me KOWAL,où toute personne peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus indiqué, et devra être d'un multiple de CENT EUROS (100,00 €)
Toute personne désirant enchérir devra remettre au notaire soussigné **un extrait d'acte de naissance de moins d'un mois et un chèque de banque de 1 200,00€.**
Nota-Les frais préalables sont payables en sus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements,s'adresser à Me S. KOWAL, tél. 03/86/20/01/88.

AL22003871

// MARCHÉS PUBLICS

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles du code général des collectivités territoriales :
L 2243-1 à L 2243-4
Nous soussigné Jacques POUZET,
Maire de la commune de TROIS VEVRES
Avons constaté le 22 août 2022 que l'immeuble (maison d'habitation avec garage et jardin situés 6 rte de St Benin d'Azy), références cadastrales : section A numéro 243 et 244, dont les propriétaires sont
VESSIER Yannick, Jean et Mme CALLE Erika, adresses et domiciles inconnus
est envahi par des ronces et plantes sauvages débordant chez les voisins, des nuisibles (rats et serpents) la maison ouverte à tout vent est remplie de sacs d'immondices et qu'il est en état d'abandon manifeste depuis janvier 2019.
Qu'au vu de nos constatations nous mettons en demeure, à partir de ce jour, les propriétaires de procéder aux divers nettoyages indispensables pour faire cesser l'état d'abandon.
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 22 août 2022 à 11 heures et avons signé.
Fait à TROIS VEVRES le 22 août 2022
Le Maire, Jacques POUZET.

AL22003876

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2014,
Madame Marie-Thérèse Denise **RAINON**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-BENIN-D-AZY (58270) 14 rue de l'Huilerie, née à SAINT-BENIN-D'AZY (58270),le 21 février 1930, veuve de Monsieur Louis Pierre **BARBEZAN** et non remariée,décédée à SAINT-BENIN-D'AZY (58270) (FRANCE), le 4 mars 2022, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Dominique MARTIN,Notaire à NEVERS (58), 1 Rue Saint Martin, le 5 août 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de NEVERS le 11 août 2022.
Opposition pourra être formée auprès de la SCP MARTIN MARIE, notaires associés à NEVERS, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception parle greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de ladite copie de ce testament.

AL22003857

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI PAJECO SCI au capital de 12195,92€
Siège social : 25 ter boulevard de la république 58000 Nevers 410 001 002 RCS Nevers L'AGE du 14/08/2022, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/09/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Corbier Jean-Marc, demeurant 25 ter boulevard de la république 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation au siège social Dépôt au RCS de Nevers

AL22003776

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES LOGES D'INA

SARL en liquidation
au Capital de 1.000 euros
Siège et siège de liquidation :
Lieu dit Les loges -
Dompierre sur Héry -
58420 BEAULIEU
815325006 RCS BEAULIEU

L'AG réunie le 30/06/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Brigitte BROSSAMAIN, demeurant Lieudit Les Loges - Dompierre sur Hery - 58420 BEAULIEU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 20 Juin 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Nevers, en annexe au RCS de Nevers et la Société sera radiée dudit registre.

AL22003821

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUTO PIECES 58

SARL en liquidation
au capital social de 20 000 Euros
Siège social : Le Crot de la Poreuse - RN7
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 379 492 887

Le 17.03.2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 17.03.2022.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22003840

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MECANIQUE DE PRECISION PICHARD

Société A Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 70.000 euros
Siège de liquidation
«La Monarderie»
58210 MENOU
379 596 000 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION
L'assemblée générale ordinaire réunie au siège de liquidation le 30 juillet 2022, a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Gilles PICHARD, dt La Monarderie» 58210 MENOU, de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur,
G. PICHARD

AL22003866

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/08/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI DARNEV
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 4 RUE DU CHAMP MARTIN, 58660 COULANGES LES NEVERS
Objet social : • l'acquisition des biens immobiliers suivants : local situé 1 rue Jean Henri Fabre à Varennes Vauzelles, terrains et autres locaux divers • la gestion et l'administration desdits biens, • et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, sous réserve que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Gérance : M. Mesut SIMSEK demeurant 1 RUE JEAN HENRI FABRE, 58640 VARENNES VAUZELLES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22003863

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY, 1, rue de Plouzeau, le 12 août 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 16/08/2022 Dossier 2022 00021035, référence5804P01 2022 N 00455, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI BRULEES-VENERIE
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : CENT CINQ MILLE EUROS (105 000,00 euros),divisé en 105 parts de MILLE EUROS (1 000,00 euros) chacune,-numérotées de 1 à 105.
SIEGE SOCIAL : SAINT AUBIN LES FORGES (58130), Les Brûlées.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 50 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
Monsieur Guillaume Gérard Anne-Marie Louis de BRONDEAU, et Madame Chantal Marie Geneviève de THOURY.
Nés savoir :
- Monsieur de BRONDEAU à ARTHEL (58700), le 27 juillet1944,
- Madame de THOURY à SAINT SAULGE (58330), le 9 décembre1945.
Monsieur Ghislain Jean Marie Louis de BRONDEAU, et Madame Astrid Marie Claudine BINET
Nés savoir :
- Monsieur de BRONDEAU à PARIS (75017), le 8 septembre1969,
- Madame BINET à LOCHES (37600), le 31 octobre 1969.
Madame Stéphanie Magdeleine Marie DÉCHELETTE
Née à LYON (69001), le 6 décembre 1967.
Monsieur Gilles Marie Armand DESTREMAU
Né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), le 22 octobre 1956.
Monsieur Hervé Maurice DUPANIER,
Né à BOURGES (18000), le 28 juin 1964.
Madame Gwenola Jeanne Anne Marie de ROHAN-CHABOT
Née à VAL COUESNON (35560), le 13 janvier 1944.
Monsieur Philippe-Denis FEE
Né à PARIS (75015), le 15 juin 1952.
Monsieur Ghislain Marie HÜE, et Madame Anne-Flore Marie Bénédicte d'AVOUT
Nés savoir :
- Monsieur HÜE à SAINT-MANDE (94160), le 9 mars 1975,
- Madame d'AVOUT à AMIENS (80000), le 8 janvier 1986.
Monsieur Paul René Marie RAGETLY
Né à FERE-CHAMPENOISE (51230), le 23 janvier 1944.
Monsieur Guénaël Henri Colette Marie RIMAUD
Né à GRENOBLE (38000), le 26 juillet 1955.
Madame Philippine Patricia Inès Marie de ROUALLE
Née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), le 5 mars 1980.
Madame Delta Francesca REYNOLDS
SALISBURY, ROYAUME-UNI, le 21 avril 1962.
Monsieur Elie Joseph Dominique Renaud TASSIN de SAINT PEREUSE
Né à PARIS (75008), le 6 novembre 1950.
Monsieur Jacques VIDAL
Né à PARIS (75019), le 20 avril 1955.
Monsieur Jacques Louis HAINGUERLOT, et Madame Christine Marie Bernadette Jacqueline d'ABOVILLE
Nés savoir :
- Monsieur HAINGUERLOT à VINON (18300), le 9 mars 1940,
- Madame d'ABOVILLE à LE MALESHERBOIS (45330), le 13 octobre1944.
Monsieur Peter Jacobus Maria HAZELZET, et Madame Marie-Noelle Alice Thérèse AUDIBERT, Nés savoir :
- Monsieur HAZELZET à AMSTERDAM (PAYS-BAS), le 21 août 1951,
- Madame AUDIBERT à VICHY (03200), le 21 décembre 1945.
Monsieur Etienne Emmanuel Marie BERTIER,
Né à PARIS (75015), le 25 février 1960,
GERANCE :
Monsieur Jacques VIDAL
Né à PARIS (75019), le 20 avril 1955.
Monsieur Ghislain Marie HÜE,
Né à SAINT-MANDE (94160), le 9 mars 1975,
Monsieur Guénaël Henri Colette Marie RIMAUD
Né à GRENOBLE (38000), le 26 juillet 1955.
CESSION DES PARTS SOCIALES :
Librement cessibles ou transmissibles entre associés.Toutefois toute cession de parts à des tiers étrangers à la société nécessite l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
IMMATRICULATION : RCS DE NEVERS
Pour avis Maître Audrey ROUSTIC.

AL22003875

Comptafrance

34-36 Avenue John Kennedy
36000 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 22 95 67

AVIS DE CONSTITUTION

ELMARGOUM
Société civile immobilière
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 9 rue Gabriel PERI – 58 160 IMPHY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHÂTEAUROUX du 21.07.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : ELMARGOUM.
Siège social : 9 rue Gabriel PERI – 58 160 IMPHY.
Objet social :Tant en France qu'à l'étranger, la propriété par voie d'acquisition, de construction, d'apports, de crédit bail ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non, ruraux ou urbains, destinés à la location.La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens de ces terrains et bâtiments, notamment par location.L'aliénation totale ou partielle de tout ou partie des terrains et bâtiments acquis ou édifiés, notamment par vente, échange, apport en société ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Adel MCHAREK et Madame Kaoithar MCHAREK demeurant ensemble 30 rue Romain Rolland, appartement 106, NEVERS (58 000).
Clauses relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.La Gérance.

AL22003880

YONNE

// MODIFICATION

GERANCE

SCP DAMIEN ROUSSEL et EMMANUEL PHILIPPE

Notaires Associés
32 Avenue Georges Pompidou
39100 DOLE

Modification statutaire
Aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel PHILIPPE le 3 décembre 2019a été constatée la modification suivante des statuts de la société ETICAR 2:, il a été pris acte de la démission de Monsieur David LAVANTUREUX en qualité de gérant, à compter du 3 décembre 2019, Monsieur Etienne PERASSO restant seul gérant. Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis Le notaire

AL22003835

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ID DIGITAL PRINTING

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 15 000.00 €
Siège social : 23 Rue de la Dautine - Rousseneau
89500 MARSANGY
808 391 171 RCS SENS

Par décision de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2022,il a été décidé de transférer le siège social du 23 Rue de la Dautine - Rousseneau - 89500 MARSANGY au 6 rue d'Ogny -89500 CORNANT, à compter du 17 juin 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société.

AL22003693

DÉMISSION DE GÉRANT

DOMAINE HOUBLIN-VERNIN

SCEV au capital de 858 300 €.
Siège social : 1 passage des Vignes - 89580 MIGÉ.
827 785 676 RCS AUXERRE.

L'assemblée générale du 16 août 2022 a pris acte de la démission de M. Jean-Luc HOUBLIN de ses fonctions de gérant à compter de cette date.Pour avis, la gérance.

AL22003827

GAEC LOURY PHILIPPE ET CHRISTIAN

GAEC agréé au capital de 228 700 €Siège social : Champoux - Molesmes – 89560 LES HAUTS DE FORTERRE404 137 499 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2022 a :- décidé de réduire le capital social de 48 200 €, le ramenant ainsi à 180 500 €, - pris acte de la démission de M. Aurélien MUZARD de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL22003831

GROUPE ALTUS
EXPERTISES · CONSEILS · AUDITS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'AGE du 08/08/2022, la SOCIETE DE TRAITEMENT DES EAU ET D'INSTALLATION DE PISCINES SARL au capital de 250000€, siège social RN 6 - Milieu des Ruelles 89380 APPOIGNY 324347970 RCS AUXERRE. Il a été décidé de transformer la SARL en SAS à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé :
- président : SOCIETE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION AUXERROISE SARL capital 200000€, RN 6 Lieudit Milieu des Ruelles 89380 APPOIGNY 421294984 RCS AUXERRE
Cessions d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Le dépôt légal sera effectué au GTC d'AUXERRE

AL22003841

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

C. DELAGNEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 37 Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE
815 243 720 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 JUIN 2022, il résulte que les mandats de la société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société HD AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22003846

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DEROUBAIX

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, boulevard du Nord
89300 JOIGNY
812 033 157 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1ER AOUT 2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 5 boulevard du Nord 89300 JOIGNY au Lieudit La Resle 89230 MONTIGNY LA RESLE à compter du même jour.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 812 033 157 RCS SENS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 16 juin 2015, a pour objet social l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou terrains et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

AL22003852

RENOVATION COURLONNAISE

RENOVATION COURLONNAISE SARL Au capital de 7 625 €. 3 RUE SAINT LEU 89140 COURLON SUR YONNE. 449 415 164 RCS SENS. Par AGE du 31/07/2022, il a été décidé à compter de ce jour de changer l'activité principale pour la remplacer par Entreprise d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et travaux d'électricité dans tous locaux. De changer la dénomination pour la remplacer par SOLAIRE 2F. Mention au RCS de SENS

AL22003856

NON DISSOLUTION

LE COURT-CIRCUIT 89

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000,00 €
Siège social
42 B route de Beaudemont
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
882 589 393 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15 août 2022, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.
Pour avis, les cogérants.

AL22003861

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LE COURT-CIRCUIT 89

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000,00 €
Siège social
42 B route de Beaudemont
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
882 589 393 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 15 août 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien MEUNIER de ses fonctions de cogérant à compter de cette date. L'article 17 « Gérance » des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, la cogérance.

AL22003862

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ECO-ENERGIES-89

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 156 Avenue de Senigallia - 89100 SENS
509 835 823 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ECO-ENERGIES-89 a décidé de transférer le siège social du 156 Avenue de Senigallia, 89100 SENS au ZA Bas Musats II - 89100 MALAY LE GRAND à compter du 01/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL22003877

ANNONCES LÉGALES

FINADUC

SAS au capital de 1 800 000 euros
Siège social : Carrefour Sainte Colombe
89100 SAINT DENIS LES SENS
821 118 023 R.C.S. SENS
Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29/06/2022, il a été pris acte de la démission de M. Jean-Louis FOURCADE de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22003884

// ADDITIF-RECTIFICATIF

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le présent avis annule et remplace l'avis publié le 05/08/2022 dans Terres de Bourgogne.
E.A, SARL unipersonnelle au capital de 100 €
Siège social : 34 rue Aristide Briand 89300 JOIGNY
790.240.980 RCS SENS
Aux termes d'une DAU du 01/10/2020,
il a été décidé :
- d'augmenter le capital social de 9.900 € pour le porter de 100 € à 10.000 €, par prélèvement de pareille somme sur le compte «Autres Réserves». Cette opération est réalisée par élévation de la valeur nominale de chacune des parts composant le capital social qui se trouve ainsi portée de 10 € à 1.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts sont donc modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis

AL22003843

SCI DES ETANGS

Société civile immobilière
au capital de 7 622.45 Euros
Siège Social : 14 Rue de la Plaine
89290 Champs sur Yonne
RCS AUXERRE 428 641 195

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE LE 5 AOUT 2022 TERRES DE BOURGOGNE

Il fallait prendre connaissance que la SCI DES ETANGS est radié du RCS D'AUXERRE et réimmatriculé au RCS de Sens.

AL22003883

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 octobre 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89)
32 rue de Valprofonde
de 68,07 m² environ (hors Loi Carrez et hors grenier). Divisée en une partie
sinistrée et inhabitable en l'état et **une partie habitable** élevée sur rez-de-chaussée,
un étage et un grenier, **de 2 pièces principales**. Sur un terrain de 02 ares 65 centiares.
Occupée à la date du 26 mai 2021 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 20.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mercredi 5 octobre 2022 de 16 H 00 à 17 H 00

AL22003791

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 octobre 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à MIGENNES (89) 14 rue Emile Zola
de 155 m² environ (hors Loi Carrez). Edifiée sur sous-sol, rez-de-chaussée et étage,
de 4 pièces principales. Avec J**ardin - Sur un terrain de 08 a 11 ca.**
Conditions d'occupation ignorées (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 60.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85. Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mardi 27 septembre 2022 à partir de 09 H 00

AL22003792

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE aux enchères publiques au TJ de SENS (89) 1 rue du Palais de Justice,
le mardi 11 octobre 2022 à 11h. - EN UN SEUL LOT
UNE MAISON D'HABITATION à FOURNAUDIN (89) 16 rue du Lavoir
Comprenant :
- au RdC : entrée, 2 chambres, SdE, buanderie, rangement, séjour avec cuisine et pièce
- à l'étage : palier, bureau, chambre, TERRASSE, SdB/WC
- au s/sol : CAVE. JARDIN avec COUR - DÉPENDANCE et GARAGE
Mise à Prix : 70.000 € - Consignation pour enchérir : 7.000 €
S'adresser : - A Maître Karym FELLAH, Avocat, SCP REGNIER - SERRÉ - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 9 Bd Maupéou (89) SENS, Tél. 03.86.65.62.77, dépositaire du CCV - A Maître Isabelle SIMONNEAU, Membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat au Barreau de PARIS, 30 av. du Président Kennedy (75016) PARIS, email : sd@is-avocats.fr et er@is-avocats.fr - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de SENS où le CCV est déposé (N° RG 19/00768) - Sur les lieux pour visiter le mercredi 5 octobre 2022 de 10h00 à 11h00 - INTERNET : www.vench.fr - www.licitor.com - www.isabellesimonneau-avocats.fr

AL22003845

// DIVERS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

AVIS

Avis de la commission départementale d'aménagement commercial
Réunie le 22 août 2022, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'extension par démolition/reconstruction d'un commerce de détail sous l'enseigne « Lidl » sur la commune de Toucy,pour une superficie totale de 1418,3m² de surface de vente,au profit de la SNC Lidl, dont la direction régionale est située 1 rue Eugène Herzog - 71210 MONTCHANIN.

AL22003858

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC COLLON

GAEC en liquidation
au capital de 153 900,00 €
.Siège social : 3 chemin de la Cassonne - 89800 FLEYS.
414 068 783 RCS AUXERRE.
Liquidateurs : M. Xavier COLLON –
10 rue de la Fontaine –
89800 FLEYSM.
Yannick COLLON –
21 rue des Ardillats –
89800 FLEYS.

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation du groupement, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, un liquidateur.

AL22003828

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

MAISON HEDOU SARL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 9 Rue Saint Pierre - 89700 TONNERRE
353 768 005 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 juillet 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26 juillet 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Catherine HEDOU, demeurant 18 Route de Genève – 89700 CHENEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 18 Route de Genève – 89700 CHENEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22003837

// CONSTITUTION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 4 août 2022, il a été constitué, sous la dénomination GROUPE ENJOY, une société par actions simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
Objet social : Toutes prestations de conseil et d'assistance administrative et commerciale aux entreprises, toutes actions de formation et d'audit dans le domaine de la gestion des entreprises et du développement commercial, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Capital social : 1.000 €
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Président : Madame Bénédicte JAMET, domiciliée 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
La société sera immatriculée au R.C.S. à AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL22003823

AVIS DE CONSTITUTION

SOURD
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 3 RUE DU MONUMENT
89440 L'ISLE SUR SEREIN
Aux termes d'un acte sous seing privé à l'Isle sur Serein en date du 22 Juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SOURD
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 3 Rue du Monument 89440 l'Isle sur Serein
Objet social : Boulangerie / Pâtisserie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Président : Monsieur SOURD, demeurant 3 Ruelles des Chaumes 89200 Annay la Cote.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
La Présidence

AL22003842

CREATION DE SAS

Par acte SSP du 26 août 2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHEVAL DE 3
Objet social : Commerce de détail d'articles de sport et d'équipements de loisirs en magasin spécialisé
Siège social : 1 rue des champs aux Prêtres 89113 CHARBUY
Capital : 20.000 €
Durée : 99 ans
Président : M. DENNEULIN ARNAUD, demeurant 1 rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL22003859

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 22/07/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination : ARB CONSTRUCTION
Siège Social : 161 RUE ALSACE LAURRAINE 89100 SENS
Capital : 100 €
Activités principales : Rénovation Tous corps d'état, Bâtiments ,Maisons individuelles , Placo, Peinture, Carrelage, Démolition,Travaux d'installation électrique dans tous locaux,Terrassement,Clôture.
Durée : 99 ans
Président : M. KHOUAKHI Ali 1 AVENUE MOLIERE 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
Immatriculation au RCS de SENS

AL22003855

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/08/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SO CONSULT
Forme : SARL
Capital social : 1 500 €
Siège social : 16 route des chenevères, 89570 TURNY
Objet social : Conseil aux entreprises, formation, consulting, gestion administrative et organisationnelle des entreprises
Gérance : Mme Sophie BOLZAN demeurant 16 route des chenevières, 89570 TURNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL22003881

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// AU GRAND AIR

Les Fantastic Picnic sont de retour !

Nées il y a quelques années, ces manifestations populaires ont, elles aussi, connu le coup de frein du Covid. Cette année, elles sont de retour, partout en Bourgogne-Franche-Comté, les 10 et 11 septembre.

C'est déjà la 12e édition pour les Fantastic Picnic. Cette manifestation populaire qui célèbre l'art de déjeuner dans la nature va se tenir les 10 et 11 septembre. À chaque fois, ils fournissent l'occasion de découvrir ou redécouvrir les richesses régionales. Le Fantastic Picnic c'est le moyen de profiter des dernières belles journées d'été, et de passer un bon moment en famille ou entre amis grâce à plus de 60 rendez-vous gourmands dans toute la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Grâce à cette manifestation, découvrez la gastronomie régionale sous toutes ses coutures au cours d'une dégustation ou même d'un pique-nique complet : déjeuner à table, panier-repas, pique-nique champêtre… Le Fantastic Picnic c'est avant tout une ambiance propre à chaque lieu : concert de musique, spectacle de théâtre, animations pour les enfants, randonnée, visite de lieu emblématique (ou plus discret !), initiation à l'art… Et également un moment de rencontre et d'échange avec les producteurs, artisans, ou vignerons régionaux, ainsi que les férus de patrimoine ! En tout, sur le week-end des 10 et 11 septembre, 67 pique-niques sont programmés. Certains sont payants, d'autres gratuits. Dans certains cas, il est nécessaire de réserver. Des animations pour les enfants, animations sportives, randonnées, concerts de musique sont parfois prévus… Autant d'animations que de pique-nique sont à découvrir ! Voici quelques-uns des rendez-vous qui vous sont proposés :

- Gemeaux (21) : Fantastic Picnic de la Charme, le 10 septembre, de 11 h 30 à 16 heures. Pique-nique sur place avec un repas tiré du sac ou un panier gourmand sur réservation préparé par le bar épicerie le Marronnier de Marey-sur-Tille. Les festivités commencent à 11 h 30 avec un accueil musical du groupe les Rookies, sur le site de la Charme (au-dessus de l'église). Le retrait des paniers gourmands (sur réservation uniquement) se fera vers 12 heures. Panier pour les grands, 14 € : verrine de légumes, pain et terrine maison ou volaille, comté, brownies
Panier pour les petits, 7 € : Burger gourmand jambon ou volaille, tomates, salade et brownies. Produits locaux : d'Antoine Marmorat des Vals des Tilles, Multiferm d'Asnières-lès-Dijon, Fromagerie Germain de Vaux-sous-Aubigny. Sur réservation avant le 2 septembre. Contact : 03 80 95 24 03 / covati.tourisme@covati.fr

- Montapas (58) : barbecue champêtre à l'étang de la Chênaie, le 11 septembre, de 9 h 30 à 15 heures. L'étang de la Chênaie est une jolie base nautique, située à 8 km de Châtillon-en-Bazois et 5 km de Saint-Saulge. Rendez-vous à partir de 9 h 30 pour un petit-déjeuner convivial suivi d'une balade d'environ 7 km à travers l'histoire et les anecdotes de la commune. À l'heure du déjeuner, après l'apéritif offert par la municipalité, vous aurez la possibilité de déguster le pique-nique champêtre concocté par les producteurs locaux autour d'un menu barbecue composé à partir de leurs produits. Possibilité d'apporter son repas tiré du sac. (Pique-nique sur réservation obligatoire ; la participation au pique-nique est gratuite). Repas sur réservation avant le 5 septembre, 12 € / pers.

- Auxerre (89) : Fantastic Picnic dans le parc de l'hôtel Mercure, le 11 septembre, de 11 heures à 17 heures. L'hôtel vous propose de vous accueillir dans son parc arboré autour d'un pique-nique spécialement élaboré par le chef de son restaurant Le Chaumois. Les producteurs locaux tel que le Domaine Gueguen (Chablisien), l'apiculteur Caprice d'abeilles ou encore la Brasserie Fayyar (Saint-Bris) seront également présents pour vous présenter leur savoir-faire. La journée sera également rythmée par des balades en trottinettes électriques tout-terrain et des animations autour de la parcelle de vigne de l'hôtel. Inscription avant le 9 septembre.

- Marmagne (21) : Fantastic Picnic à l'Abbaye de Fontenay, le 11 septembre de 10 heures à 18 heures. Toute la journée, grand marché de producteurs locaux, possibilité de restauration sur place, randonnée pédestre, animations musicales. Randonnée pédestre avec dégustations dans le vallon de Fontenay, organisée en collaboration avec le Comité départemental de la Fédération française de randonnée et des deux clubs, la section randonnée de la MJC de Montbard ainsi que le Rando Club du Châtillonnais.

- Chasnay (58) : balade gourmande, vignoble des Côtes de La Charité, le 11 septembre de 9 h 30 à 13 heures. Dans ce village vigneron (15 km à l'est de La Charité-sur-Loire), la balade gourmande vous fera découvrir les Côtes de La Charité, vignoble dynamique, dont les productions sont de plus en plus appréciées. Rendez-vous à 9 heures sur la place du village, pour un accueil convivial et la première pause gourmande. Au cours de la promenade, vous profiterez de très jolis points de vue sur les vignes alternés de trois pauses de dégustation auprès de producteurs locaux passionnés : vins de Côtes de La Charité, fromages et autres spécialités locales seront mises à l'honneur. La balade gourmande est une boucle de 7 km sur les villages de Chasnay et de La Celle-sur-Nièvre. Le retour se fait au point de départ, dans le centre du village. Possibilité de rester sur place pour pique-niquer à l'ombre des arbres devant l'église Saint-Germain ou de profiter du restaurant du village. Réservation obligatoire avant le 8 septembre, nombre de places limité. Tarif : 8 € - 4 € pour les enfants de 4 à 12 ans. Pique-nique non fourni.

- Cruzy-le-Chatel (89) : pique-nique au château de Maulnes, le 11 septembre de 11 h 30 à 16 heures. Venez passer un Fantastic Picnic au Château de Maulnes pour une journée plongée au cœur de la Renaissance ! Au cours de cette journée, profitez de jeux d'époque Renaissance accessibles dans les espaces extérieurs du Château, de visites libres et guidées, ainsi que de visites énigmes ! Inscription jusqu'au 9 septembre.



Alain Doire

Les Fantastic Picnic sont bien plus que des repas au grand air : ils permettent de randonner, de s'amuser, de découvrir le patrimoine…

D'après communiqué

Renseignements : www.bourgognefranchecomte.com

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC — UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marathon des Grands Crus, Dijon

• Le 9 octobre

À cette occasion, INTERBEV Bourgogne Franche-Comté disposera du camion d'animations et réalisera des démonstrations culinaires tout au long du week-end.
Afin de rendre la fête encore plus folle, nous avons décidé de monter une équipe de coureurs et coureuses pour représenter la filière viande. Vous avez donc 1 mois et demi pour sortir vos chaussures du placard et vous entrainer pour ce grand évènement qui se déroule au cœur des vignes bourguignonnes.
3 courses sont au programme :
Un 10 km, départ 11 h 15
Un 21 km, départ 10 h
Et pour les plus motivés, un 42 km, départ 8 h !
Les dossards sont offerts par votre comité régional et un maillot technique au couleur de l'interprofession vous sera remis le jour J ! Il vous faudra disposer d'un certificat médical pour ces différentes courses.

NIÈVRE

// Nature en livres

• Jusqu'au 30 septembre

L'association Nature en livres propose des balades, des expositions, des lectures ou encore des ateliers autour de l'eau douce et des mammifères au travers de la poésie et des fables. Divers lieux et horaires sont proposés pour les événements organisés dans ce cadre.

Retrouver le programme complet sur : https://natureenlivres.fr/menu-agenda/dans-les-villages/ ou https://www.facebook.com/groups/431001982217200

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

YONNE

// Fermes et caves ouvertes*

• Samedi 24 septembre

De 10 h à 18 h, chez Raphaël Jeandarme (la Charbonnière – L'artisan'othe), agriculteur à Sormery (La Charbonnière). Au programme : dégustation d'apéritifs agricoles à base de foin, cerise, framboise et vin d'épines.

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au Jardin de Laborde, maraîcher avec transformation de produits à Auxerre (rue de Venoy – Laborde). Une visite du jardin et de ces productions, ainsi qu'une dégustation de ces dernières sont prévues.

De 10 h à 16 h, chez Xavier Thomas (Earl de la Pommeraie Haute), agriculteur et éleveur à Treigny (La Pommeraie Haute). L'occasion de visiter l'exploitation et l'unité de méthanisation.

De 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, chez Clotilde Davenne, viticultrice à Préhy (3 rue de Chantemerle). Des visites guidées avec dégustations de vins sont programmées à 11 h, 14 h et 16 h. Des dégustations sont aussi possibles toute la journée sans réservation.

De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, au domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (2 grande rue). Sont prévues des dégustations de vins avec une découverte du terroir, ainsi que des dégustations verticales du grand cru Valmur.

• Samedi 24 et dimanche 25 septembre

De 10 h à 18 h, chez Philippe Sorin (la Cave du Maître de Poste), viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (12 rue de Paris). Visite des caves et de l'ancien relais de poste et dégustation du vin nouveau sont au programme.

De 10 h à 12 h, chez Florence Pouteau (la Ferme de Flo'), agricultrice à Évry (7 rue des Ramoneds). Au programme : visite de la ferme, découverte des animaux et du matériel agricole d'hier et d'aujourd'hui.

De 10 h à 18 h, chez Antoine Bethery (la Fraise d'Enfer), agriculteur à Aigremont (15 rue du Général Delamalle). Des visites de l'exploitation avec une dégustation de fraises sont au programme, de même que l'explication du cycle de développement d'un poussin et des quatre saisons en grandes cultures.

** Fermes et caves ouvertes est un événement organisé par la FDSEA de l'Yonne afin de mettre en avant l'agriculture icaunaise, des productions jusqu'aux métiers.*

OXYGÈNE

// HISTOIRE DU COMTÉ

39

Une fruitière à Poligny dès 1263

La copie d'un document unique trône désormais à l'hôtel de ville de Poligny, offert par Jean-Charles Arnaud : le Cartulaire des Sirs d'Arlay, ou cartulaire bleu. Dans ce registre du XIII^e siècle, à la page 109, l'acte de vente en mars 1263 des terres de Girars de Neufchâtel, chevalier et connétable de Bourgogne, à la comtesse Lore. Parmi les propriétés vendues : la *« fructerie de Poloingney »*, ou en français moderne, la fruitière de Poligny. Il s'agit de la plus ancienne inscription connue mentionnant les fruitières.



Lors de la cérémonie pour présenter le cartulaire, Dominique Bonnet a remis la médaille de la ville à Jean-Charles Arnaud.



Pour Christelle Morbois, vice-présidente du conseil départemental, *« cette recherche a donné renaissance à un document exceptionnel pour le Jura, pour la filière Comté et pour notre belle ville de Poligny »*.

Vingt années de travail auront été nécessaires au fromager Jean-Charles Arnaud, président de Juraflore, pour avoir accès à ce Cartulaire des Sires d'Arlay. Il a débuté ses recherches lorsqu'il était président de l'Inao : pour éviter que l'appellation gruyère ne devienne exclusivement suisse, il lui fallait des preuves historiques de sa présence en Franche-Comté.

Ses investigations le mèneront à Londres, à la British Library. Le cartulaire est retrouvé et une copie sous microfilm lui est remise. Malheureusement, elle est de mauvaise qualité. Le document ayant subi les outrages du temps, le texte écrit en vieux français et en caractères gothiques est très difficile à lire. Jean-Charles Arnaud ne se décourage pas. Il profite de la période covid et des confinements pour réclamer une copie numérique de meilleure qualité afin de nettoyer et traduire les textes. Entre-temps, il a identifié grâce à d'autres documents la page qui l'intéresse.

Vends *« usages et droits que j'avais en fruitière »*

Sur cette page 109, la lettre de Girars de Neufchâtel, reconnaissant avoir vendu à la comtesse Lore, *« Comtesse de Bourgogne et Dame de Salins »*, tout ce qu'il *« avait et été censé avoir à la rivière de Loue ainsi qu'à Poligny, en prés, en champs, en bois, en rivières, en justices, en seigneuries »*, mais surtout *« en usages et droits que j'avais en fruitières… »*.

Particularité de l'époque médiévale, les paysans et les serfs, vendus en même temps que leur ferme, sont nommément mentionnés dans l'acte de vente : *« J'ai vendu, quitté et baillé à noble Dame Lore […] Perrin, le fils à la parole, et sa ferme, Renaut, son frère et sa ferme, Guillemin, son cousin et sa ferme, le grenetier et sa ferme, la femme Estevenin du Pré et sa ferme… »*. Granges, vignes, patronages, corvées et fief seigneuriaux sont aussi cédés à la Comtesse de Bourgogne. À Arbois, il ne conserve que les biens *« de la charge de connétable »* (responsable des écuries royales) et ce qui *« Vient de [sa] femme »*. Le tout est vendu *« sept cents livres, moins trente livres, des deniers bons et loyaux, lesquels j'ai reçu de la dite Comtesse, deniers comptés et me considère bien payé »*.

Rendez-vous dans 250 ans

Face à un tel document historique, Jean-Charles Arnaud, décide de faire réaliser plusieurs fac-similés. Il s'est permis une petite fantaisie en rajoutant un post-scriptum adressé au futur maire de Poligny en 2263, lui demandant *« d'organiser comme il se doit le millénaire de l'achat de la fruitière pour rendre hommage aux centaines de générations qui ont fait ce fromage »*.

La première copie est remise à la Ville de Poligny lors d'une réception le 23 juin. Pour Dominique Bonnet, l'actuel maire de Poligny, *« les bases connues du Comté sont donc officialisées par ce cartulaire. La Capitale du Comté renforce son statut avec la présence de ce magnifique ouvrage retrouvé avec obstination par Jean-Charles Arnaud »*. À l'issue de cette présentation du cartulaire, la médaille de la Ville a été remise au fromager *« pour honorer son action »*.

« Un jalon dans l'histoire du comté »

Un second exemplaire trouvera sa place à la Maison du Comté et le troisième sera remis à la fruitière de Déservillers, évoquée avec celle de Levier, quelques pages après celle de Poligny dans le cartulaire, en date de septembre 1272.

« Ce n'est qu'un jalon dans l'histoire du comté, du gruyère, du vacherin, quel que soit le nom qu'on lui donne mais un jalon de 750 ans. Nous savons maintenant que ça a démarré avec les Séquanes entre 500 et 800 ans avant notre ère, » raconte Jean-Charles Arnaud. *« Il existe aussi des traces écrites par un géographe grec après la conquête des Gaules. Si le fromage voyageait jusqu'à Rome, il s'agissait obligatoirement d'une pâte pressée. Nous ne sommes qu'un moment dans la vie d'une culture, d'une histoire, que nous devons transmettre aux futures générations »*.

Une histoire qui se perpétue depuis des siècles, voir des millénaires. Aujourd'hui, 800 000 meules de comté vieillissent dans les caves des affineurs polinois.

SC



750 ans se sont écoulés depuis la rédaction de cet acte de vente de la fruitière de Poligny.